

Flora Grayacensis, de François Galliotte

Analyse du manuscrit

par Gilles et Max André

Gilles André, 76 rue du Hurepoix, 91470 Limours
Courriel : gilles.andre7@wanadoo.f
Max André, 2 chemin de la Chapelle, 25580 Echevannes
Courriel : max.andre@wanadoo.fr

Ad bona prosit.
(Que cela soit utile au bien.)
Galliotte

Résumé – Cette flore manuscrite, rédigée par François Galliotte, chanoine de l'abbaye de Corneux, près de Gray, a concouru au titre du concours des arts de l'académie de Besançon pour les années 1779 et 1780. Elle constitue la toute première flore pré-linnéenne pour le département de la Haute-Saône. Elle est riche de plus de 1 500 références de plantes indigènes ou variétés cultivées de l'ancien bailliage de Gray (partie sud-ouest du département actuel de la Haute-Saône). Elle témoigne de la biodiversité naturelle et agricole d'un secteur géographique restreint dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Ses données les plus pertinentes sont comparées aux indications collectées par les botanistes du XIX^e siècle et aux données contemporaines.

Mots-clés : François Galliotte, histoire botanique, flore, Gray, Haute-Saône, Franche-Comté.

Introduction

Cet article constitue un élément supplémentaire d'une série d'articles que nous avons publiés dans les *Nouvelles Archives de la Flore jurassienne et du nord-est de la France* sur l'histoire de la botanique franc-comtoise et basés sur l'étude de flores manuscrites inédites. Ce manuscrit, conservé à la bibliothèque municipale de Besançon, a été découvert en 2004, photographié en 2007 et étudié depuis. L'auteur, aujourd'hui complètement tombé dans l'oubli, n'était pas totalement inconnu de quelques-uns de nos anciens botanistes : à en croire une petite note¹ de bas de page de René Maire (1878-1949) dans le fascicule II

de sa « Contribution à la flore de la Haute-Saône » (MAIRE, 1896-1906), c'est Antoine Magnin (1848-1926) qui a découvert l'existence de ce manuscrit et le lui a signalé. Dans son histoire de la botanique à Besançon, MAGNIN (1923) évoque rapidement ce document et son auteur², dénommé simplement Galliotte, mais visiblement ne le dépouille pas. Dans l'ensemble de sa flore de la Haute-Saône, MAIRE (1896-1906) s'y réfère à seulement deux occasions, pour *Reseda luteola* L. et *Aristolochia clematitis* L. Aucune étude approfondie n'avait donc été menée sur ce manuscrit. Son dépouillement est rendu difficile, d'une part par l'importance du travail accompli par Galliotte, document d'environ 500 pages, grand format, et d'autre part par la structure inachevée de

son texte émaillé de nombreux renvois et additifs successifs. Les espèces sont identifiées par une phrase latine, le plus souvent pré-linnéenne, puisée chez divers botanistes antérieurs ou sont parfois originales. Il implique un long travail d'identification, partiellement facilité par des descriptions complémentaires en français et par les noms populaires de la plante.

L'ancienneté de cette flore, la première pour le département de la Haute-Saône et l'une des toutes premières pour la Franche-Comté, et la précision de certaines données botaniques nous a persuadés de l'intérêt de publier les principales informations qu'elle contient.

Au terme du dépouillement de ce manuscrit, à travers les commentaires de son auteur, on dispose d'un

1. « Le manuscrit de ce *Galliotte* a été retrouvé par M. le D^r Ant. Magnin, professeur de botanique à la faculté des sciences de Besançon, dans les archives de l'Académie de cette ville. » fascicule II, p. 178.

2. « GALLIOTTE, *Flora grayacensis* (Bailliage de Gray), 1779-1790 [erreur, 1779-1780] ».

panorama certainement très représentatif de la biodiversité naturelle de la campagne grayloise et des cultures en vigueur, mais également un aperçu de l'extraordinaire biodiversité des jardins, des cloîtres et des parcs du bailliage de Gray à la fin du XVIII^e siècle.

Ce manuscrit apporte également de précieuses informations concernant l'indigénat supposé de certaines espèces en Franche-Comté, les dates de propagation dans les milieux naturels de plantes exotiques et contribue à la connaissance de l'évolution des populations de certaines espèces.

Qui était ce Galliotte ?

À notre connaissance³, mises à part les deux mentions de René Maire et d'Antoine Magnin déjà évoquées, ainsi qu'une courte citation⁴ de l'historien de Gray, Jean-François Crestin (CRESTIN, 1788), le botaniste Galliotte est resté inconnu des autres historiens et botanistes régionaux. À l'intérieur même de l'histoire de son ordre des prémontrés, c'est avec peine que l'on a pu découvrir une trace infime de son existence : « GALIOTH [sic] (le Père), chanoine de Corneux, s'est fait un nom comme naturaliste » (GOOVAERTS, 1899). Parmi les historiens de l'abbaye de Corneux, seul l'abbé Grossard (GROSSARD, 1899), le cite rapidement : « Dom Galliotte, religieux de cette abbaye, auteur d'un ouvrage remarquable

3. Dans son paragraphe « Historique de la connaissance botanique en Franche-Comté », Jean-Claude Vadam, suite à l'indication d'Antoine Magnin, mentionne également l'existence de ce manuscrit (VADAM in FERREZ *et al.*, 2001).

4. « On peut voir dans un ouvrage donné à l'académie de Besançon, par dom Galliotte, religieux de l'ordre de prémontré, de l'abbaye de Corneux (à la rédaction duquel M. Farinea a beaucoup travaillé), que le bailliage de Gray est fertile en plantes médicinales & autres du ressort de la botanique », p. 333.

sur les plantes médicinales de la région grayloise et offert à l'académie de Besançon. »

Découvrir l'identité de ce Galliotte ne s'est pas avéré facile, son manuscrit nous révèle seulement l'initiale de son premier prénom : F ; heureusement le dépouillement du riche fonds ancien de l'abbaye de Corneux, conservé aux archives départementales de Haute-Saône, nous a fourni de précieux éléments biographiques sur lui. F. Galliotte est François Xavier Galliotte, né le 24 avril 1746 au hameau de Mignafans, dépendant de la paroisse de Granges-la-Ville en Haute-Saône, fils de Nicolas Galliotte et de Catherine Pilon ; les registres d'état civil de cette paroisse nous apprennent de plus que François Xavier est le septième et dernier enfant de ce couple de paysans, marié en 1726. Il a cinq sœurs et un frère, Claude Baptiste Gavriel, qui fut comme lui religieux. François prononce sa profession de foi à l'abbaye de Corneux le 3 avril 1774, âgé de presque 28 ans et après y avoir passé deux ans comme novice. Il apparaît ensuite régulièrement dans différents actes qui ponctuent la vie de l'abbaye, mais sans que sa passion de la botanique n'y transparaisse, jusqu'à son décès survenu très jeune, à 38 ans à peine, le 16 avril 1784 à l'abbaye de Corneux dans le cimetière de laquelle il est enterré. C'est donc âgé d'environ 33 ans, en 1779, que François Galliotte écrit sa *Flora Grayacensis*.

L'abbaye de Corneux était à l'époque assez florissante (GIRARD, 1997) ; de nombreuses cures de villages du bailliage de Gray en étaient également dépendantes. En dehors de ses propres bâtiments, jardins et cloîtres, elle possédait de nombreuses

fermes, moulins, vignes, vergers, bois et champs dans les environs immédiats. À la vente nationale de ses biens en 1793, selon (JEUNET, 1865), l'abbaye possédait 800 journaux de champs et 300 ouvriers de vigne. L'abbaye employait également un nombre important de domestiques, jardiniers, fermiers, palefreniers...

Ce « prêtre, chanoine régulier de Corneux, ordre de prémontré, près de Gray », comme il se présente lui-même dans son texte, est resté si discret que l'on en est réduit à imaginer qui il était à la lumière des quelques rares commentaires émaillant son manuscrit. On imaginerait peut-être Galliotte comme régisseur des biens de l'abbaye, herborisant à l'occasion des visites de ses propriétés...

Ce religieux était lui-même jardinier dans le cloître de son abbaye : il y a semé différentes fleurs et arbustes, certains assez communs et d'autres variétés plus exotiques. Il visite et connaît bien la plupart des autres parcs de châteaux et jardins de cloîtres des environs, d'une richesse qu'on peine à soupçonner aujourd'hui. Il s'intéresse aux plantes cultivées par les paysans des environs, aussi bien légumes des potagers de particuliers que les diverses variétés de céréales beaucoup plus nombreuses que de nos jours. Il parcourt assidûment les champs, les bois, les friches, talus routiers, marais et étangs des environs ; curieux, il note les premières floraisons, les plantes remarquables comme les plus communes avec la nature des terrains. Galliotte évoque également de nombreux jardins de curieux, de curés... Il est en liaison avec tout un réseau d'informateurs locaux, le plus souvent des médecins et chirurgiens locaux, et éga-

lement d'autres religieux, tous botanistes amateurs comme lui. Il recueille leurs informations et s'efforce de les vérifier, notant consciencieusement les espèces qu'il n'a pu observer lui-même. Au niveau plus spécifiquement botanique, il possède ou consulte une bibliothèque botanique très fournie d'auteurs tels Tournefort, Deleuze, les Bauhin, Vaillant, Lobel, Dodoens, Rai, Morison, Linnée, de l'Ecluse et d'autres encyclopédistes ou jardiniers célèbres. Les propriétés médicinales des simples semblent non plus, comme il est fréquent à cette époque, ne pas avoir de secrets pour lui. Enfin dans un passage peu clair et remanié de sa flore, il évoque et cite un herbier qu'apparemment il consulte ou participe à enrichir et qui contient 1 130 plantes, détenu chez Monsieur Fariney l'aîné, à Gray ; ce Fariney, sans doute le même que celui évoqué précédemment comme ayant participé activement à la rédaction de sa flore (voir note 4), est probablement le chanoine Jean-Baptiste Fariney, connu par ailleurs pour ses œuvres de charité à Gray. Fariney était apparemment en relation étroite avec l'un des Jussieu de Paris et Descemet en charge du jardin des apothicaires de Paris.

Pour résumer, dans ce *Flora Grayacensis*, François Galliotte apparaît comme un botaniste, jardinier, curieux, érudit, collecteur d'informations et fin observateur de toute la richesse végétale des milieux qui l'environnaient. Ce manuscrit semble son seul et unique ouvrage.

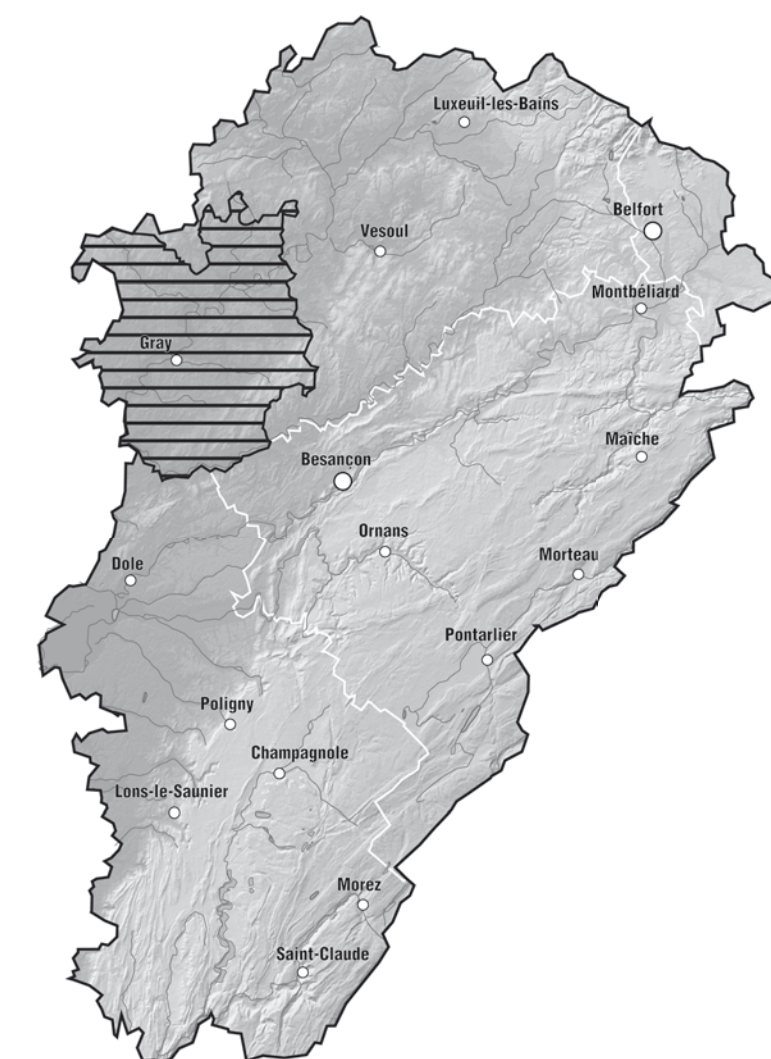


Figure 1 : limites du bailliage de Gray en 1779.

Contexte général de l'écriture de ce manuscrit et cadre géographique

Flora Grayacensis, que l'on peut traduire par *Flore du pays de Gray*, est l'un des deux manuscrits qui ont concouru au titre du concours des arts de l'académie de Besançon pour l'année 1779, avec pour sujet : « La meilleure description des plantes de l'un des Balliages⁵ [= bailliages] de la province ».

5. Le terme bailliage désigne, sous l'ancien régime, une entité territoriale, administrative, financière, juridique. La Franche-Comté de 1779 était alors divisée en une quinzaine de bailliages. Le bailliage de Gray recouvrait approximativement toute la partie

Le manuscrit concurrent, concernant les plantes du bailliage de Besançon, a été écrit par un dénommé Fumey, apothicaire, rue Battant à Besançon⁶.

Apparemment ces deux manuscrits de 1779, comme la procédure de l'académie l'exigeait, furent examinés chacun par un académicien bison-tin et tous deux très sérieusement critiqués comme faibles ou incomplets. Galliotte comme Fumey ne se découragèrent pas pour autant

sud-ouest du département actuel de la Haute-Saône, soit environ 1 600 km² (voir fig. 1).

6. Ce manuscrit fera l'objet d'une présentation dans un prochain numéro des *Nouvelles Archives de la Flore Jurassienne et du nord-est de la France*.

et soumièrent chacun une nouvelle version, revue et complétée, de leur manuscrit au concours de l'académie pour l'année 1780, qui avait gardé le même sujet. Les deux manuscrits furent finalement couronnés d'un prix d'utilité publique.

Concernant l'ouvrage de Galliotte, le fonds de l'académie conserve seulement le commentaire de l'académicien anonyme qui a examiné la version soumise en 1779. Examinons rapidement quelques-unes de ses critiques qui laissent un peu rêveur : cette flore de Gray, avec 425 espèces indigènes décrites, est moins riche de 21 espèces que celle du bailliage de Besançon ! De même « [il] n'aime pas dans cet ouvrage ces renvois continuels qui ne servent qu'à le grossir et à fatiguer le lecteur ». Enfin il fait grief à Galliotte de ne pas citer les botanistes auprès desquels il a emprunté bon nombre de descriptions de plantes. Bref, alors qu'aucune véritable flore régionale n'a encore été publiée à cette époque pour toute la Franche-Comté, cet académicien ne relève aucune information intéressante ou nouvelle dans ce *Flora Grayacensis* !

Nous verrons que Galliotte tiendra largement compte, dans son manuscrit final de 1780, de certaines de ces critiques, en y adjoignant notamment la description des plantes cultivées, potagères et exotiques et les auteurs auxquels il est redevable.

Présentation générale du manuscrit

Le manuscrit de François Galliotte est conservé à la Bibliothèque municipale de Besançon, sous la cote Ms. 41, Vol. 30 : années 1777-1779.

Arts, du fonds général de l'Académie de Besançon ; il y occupe les folios 252 à 528, de format 360 × 235 mm.

François Galliotte présente ainsi son ouvrage : « Description des plantes du Balliage [sic] de Gray, d'après les auteurs, et les observations, dans l'ordre alphabétique des noms latins les plus fixes ». Avec en marge deux inscriptions, en haut la devise de l'auteur : « *Ad bona prosit* » [Que cela soit utile au bien] et en bas de page : « f. Galliotte prêtre chanoine régulier de corneux, ordre de prémonstré, près de Gray ».

Puis, dès le début de sa liste alphabétique de plantes, il choisit de donner à son ouvrage un titre plus concis : « *Flora Grayacensis* », qui est le titre, déjà repris par Antoine Magnin, que nous adopterons désormais.

Le manuscrit est subdivisé en 17 cahiers, avec l'ordre suivant :

- Introduction (deux pages)
- Description alphabétique : plantes indigènes, rangées par leur nom latin (172 pages)
- Compléments (11 pages)
- Table alphabétique des noms français (21 pages)
- Introduction et justification du supplément (huit pages)
- Supplément, description alphabétique : plantes dites exotiques [plutôt cultivées] (223 pages)
- Compléments au supplément (huit pages)
- Herbarium (deux pages)
- Table alphabétique des noms français du supplément (41 pages)

Pour chaque espèce ou variété, Galliotte adopte le plan de présentation suivant : phrase latine

avec nom(s) d'auteur(s), nom(s) vernaculaire(s), description en français des différentes parties de la plante (racine, tige, feuille, fleur, fruit, graine), époque de floraison, milieu et localisation, fréquence, éventuellement anecdote et usages, alimentaire, médicinal ou économique (voir fig. 2 H.T.).

Informations principales de *Flora grayacensis*

Galliotte s'est attaché à recenser l'ensemble des plantes à fleurs (indigènes, naturalisées, subspontanées ou cultivées) du bailliage de Gray auxquelles il faut ajouter quelques fougères, mousses et champignons. Il a essentiellement herborisé dans les environs immédiats de son abbaye de Corneux ; la plupart des localités de plantes indiquées sont à moins de cinq à dix km de celle-ci. Ses indications sont souvent assez précises et il note fréquemment, à côté de l'abondance ou la rareté des espèces, la nature des terrains où elles poussent.

Nous nous sommes intéressés presque uniquement aux espèces indigènes, subspontanées et naturalisées. Parmi les 450 taxons recensés par Galliotte, quelques-uns n'ont pu faire l'objet d'une détermination précise. Seuls les taxons apportant des informations nouvelles sur leur répartition géographique haut-saônoise sont développés dans cet article.

D'une manière générale, les plantes présentées par Galliotte illustrent la diversité des milieux des environs de Gray : les milieux humides, liés essentiellement au lit majeur de la Saône, occupent des surfaces particulièrement importantes comme le

Flora Grayacensis, de François Galliotte. Analyse du manuscrit. Gilles et Max André

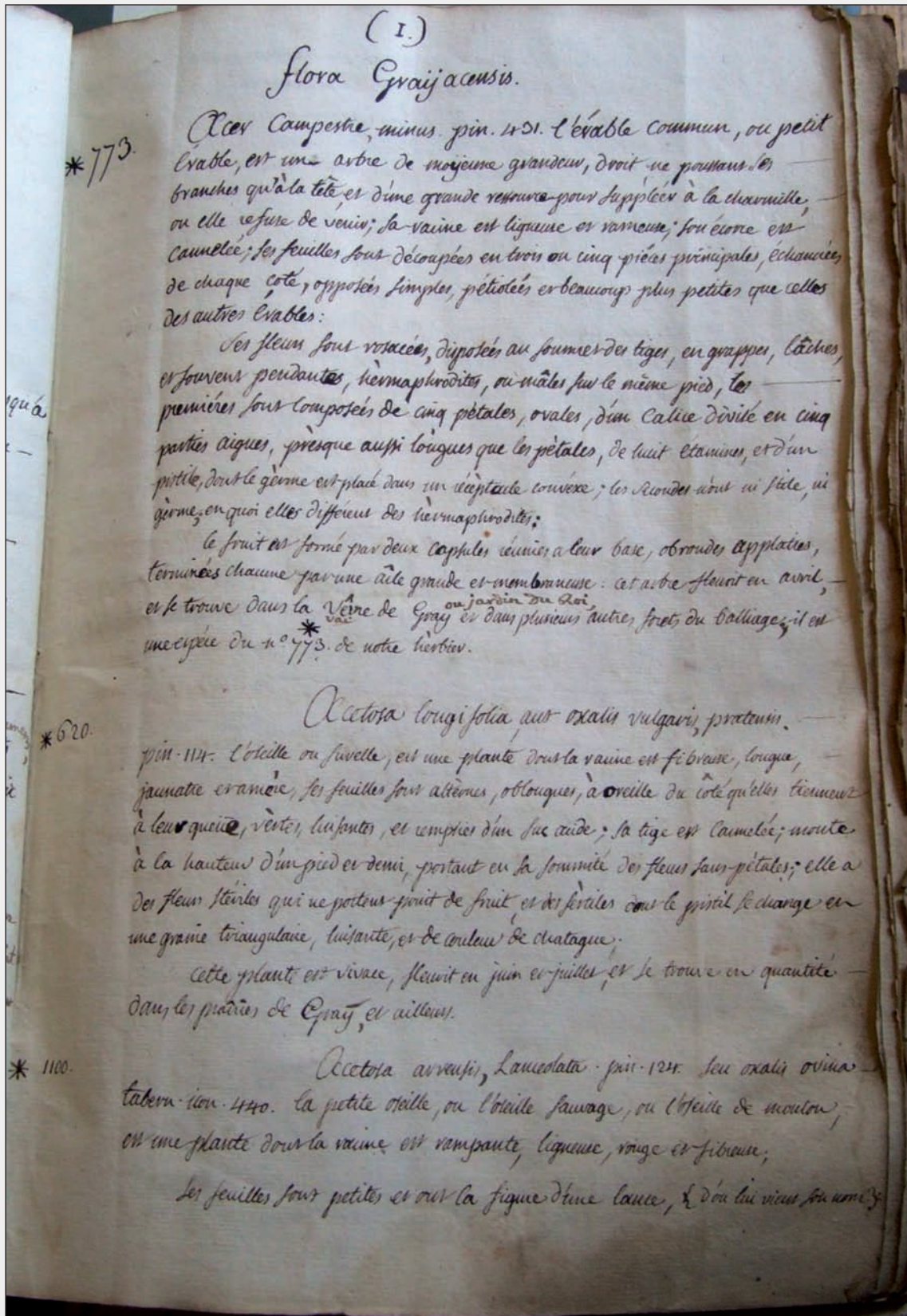
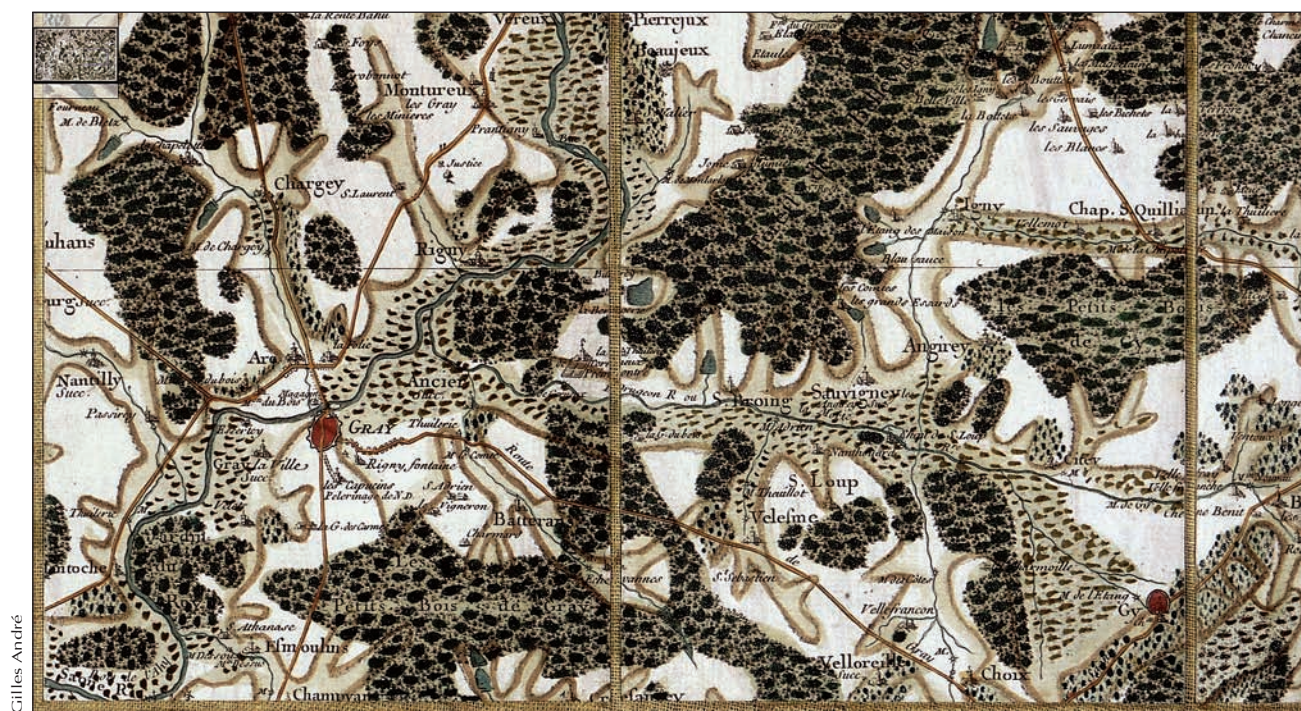


Figure 2 : première page du manuscrit de Galliotte.

Gilles André

Flora Grayacensis, de François Galliotte. Analyse du manuscrit. Gilles et Max André



Gilles André

Figure 3 : carte de Cassini des environs de Gray.



Figure 4 : *Parietaria judaica* L., rochers du château de Pesmes, en 2012.

Gilles André

montre la carte de Cassini (1760), établie à peu près à la même époque (fig. 3 H.T.) ; les cultures, les vignes, les prairies maigres, les bords de route et les abords des habitations sont les milieux les plus prospectés par notre botaniste. L'importance des espèces adventices des cultures, très variées à l'époque, est particulièrement évidente. Il est instructif de faire remarquer que certaines espèces sont absentes de la liste des plantes considérées comme indigènes par Galliotte. Le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), arbre omniprésent aujourd'hui dans les bosquets et les lisières forestières anthropiques de Haute-Saône, n'existait pas encore dans les milieux naturels de la fin du XVIII^e siècle, mais était uniquement présent dans les jardins des châteaux d'Oyrières et de Beaujeu ; de même, les résineux (sapin...) constituaient uniquement des arbres ornementaux dans les plus beaux parcs de la région.

Les vignes, très présentes dans les environs de Gray à l'époque de Galliotte, n'abritent pas la tulipe des vignes (*Tulipa silvestris* L.), ni les différentes espèces de muscari. Si René Maire considère la tulipe des vignes comme une espèce probablement adventice, il penche plutôt pour une espèce autochtone pour *Muscari comosum* (L.) Miller (MAIRE, 1906). L'absence d'observation de ces espèces par Galliotte ne permet pas de trancher cette question, mais elle apporte toutefois des indications complémentaires intéressantes. De même, Galliotte n'évoque pas la présence des *Adonis* dans les champs de céréales. Cela veut-il dire que ces plantes sont arrivées dans la région postérieurement à cette époque ?

L'abbaye de Corneux était en grande partie environnée de marais et Galliotte avait visiblement une bonne connaissance des plantes aquatiques des zones humides situées entre Gray, Rigny et Ancier. Il n'évoque pas la présence d'*Elodea canadensis*, de *Najas marina*, qui ont donc colonisé le secteur postérieurement. Par contre, il note la présence d'un aster à fleurs bleues au bord de la Morthe. Nous pensons peut-être voir là les premiers signes d'une colonisation des bords de rivière par les « asters américains » (*Symphotrichum sp.pl.*)...

Liste et commentaires des taxons

Remarque préliminaire : nous suivons pour chaque taxon de cette liste alphabétique l'ordre de présentation suivant : dénomination latine valide actuelle ; nom(s) vernaculaire(s) du manuscrit de Galliotte ; localisation(s) de Galliotte. Commentaires.

Pour établir ces derniers, nous comparerons assez systématiquement les indications de Galliotte avec celles des ouvrages de René Maire⁷, notamment sa « Flore grayloise ou catalogue des plantes de l'arrondissement de Gray » de 1894, qui, 115 ans après Galliotte, traitait du même sujet ; l'arrondissement de Gray en 1894⁸ recouvrait en effet, à quelques menus détails près, la même étendue géographique que le bailliage d'ancien régime de Gray. Ce jalon intermédiaire (MAIRE, 1894), complété parfois par MAIRE

7. René Maire, 1878-1949, mycologue, grand spécialiste de la flore d'Afrique du Nord, a écrit cette Flore Grayloise, très jeune, à 16 ans, encore collégien à Gray.

8. L'arrondissement de Gray, créé en 1800, supprimé en 1926, comprenait les cantons de : Autrey-lès-Gray, Champlitte, Dampierre-sur-Salon, Fresne-Saint-Mamès, Gray, Gy, Marnay et Pesmes.

(1896-1906) et RENAULD & LALOY (1873), à mi-chemin entre Galliotte et nous, permettra de fixer une étape dans l'évolution de la biodiversité de la région de Gray entre 1780 et 2012.

- ***Agrimonia procera* Wallr.** ; aigemoine odorante ; autour et contre les murs de l'abbaye de Corneux. Elle n'est pas connue de l'arrondissement de Gray par MAIRE.

Fin XIX^e, elle est signalée en Haute-Saône, dans la zone jurassique, plus au nord, au Bois de Pusy-et-Épenoux (RENAULD & LALOY, 1873) et à Raincourt et Jussey (MAIRE, 1900).

Actuellement, cette espèce des lisières forestières est toujours présente dans les environs de Gray, à Saint-Broing, commune de l'abbaye de Corneux, à Gray même et largement disséminée dans tout le département. Cette espèce est en réalité beaucoup plus commune aujourd'hui. S'agit-il d'une réelle extension par rapport aux époques de Galliotte et Maire ? La question reste posée.

- ***Agrostemma githago* L.** ; nielle des blés, fausse nielle, nielle batarde, œillet des champs ; dans tous les champs des environs de Gray.

René Maire l'indique encore comme commune dans les moissons (MAIRE, 1894). La nielle des blés était encore présente en 1956 sur la commune de Champlitte (VANDEN-BERGHEN & MULLENDERS, 1957), mais elle semble bien avoir disparu du secteur de Gray aujourd'hui comme de l'ensemble de la Franche-Comté.

Cette commensale des champs de blé était commune du temps de Galliotte et Maire. La toxicité de ses graines dans un premier temps, puis les changements profonds des pratiques agricoles dans un second

temps, auront eu raison de cette belle messicole. On peut l'observer encore aujourd'hui dans les mélanges de graines utilisés pour enjoliver certaines plates-bandes routières.

- ***Alchemilla sp.*** (*xanthochlora* aggr.?) ; pied de lion ; assez rare, entre la chapelle St-Quillain et Frasne-le-Château ; quelques pieds dans le chemin d'Angirey à Montles-Etrelles.

Elle n'est pas connue de l'arrondissement de Gray par René Maire.

Cette observation d'une alchémille est intéressante car il n'existe pas, non plus, de données actuelles sur le secteur. Une confusion avec *Aphanes arvensis* est peu probable, Galliotte précisant que la feuille est à 8 ou 9 lobes, presque semblable à celle de la mauve mais plus ferme, plus blanche, dentée à la manière d'une scie...

- ***Anagyris foetida* L.** ; bois puant ; dans les bois de Beaujeu, du Tremblois.

Citons Galliotte pour cette plante que nous n'avons pu identifier avec précision : « Le Bois puant, est un arbrisseau fort rameux, dont l'écorce est verte brune, le bois jaunâtre ou pâle, ses feuilles rangées trois à trois, oblongues, pointues vertes en dessus, blanchâtres en dessous, d'une odeur si forte et si puante, surtout quand on les écrase, qu'elles font mal à la tête. Ses fleurs sont jaunes ressemblantes à celles de genêt, suivies de gousses longues d'un doigt, semblables à celles des haricots, cartilagineuses, contenant chacune trois ou quatre semences grosses comme nos plus petits haricots, formées en petits reins, blanchâtres au commencement, puis purpurines, enfin bleues et noirâtres quand elles sont tout a

fait mûres. Il fleurit dans l'été. On en trouve dans les Bois de Beaujeu, du Tremblois ».

Aucune observation historique et contemporaine n'atteste de la présence de l'anagyre fétide, plante typiquement méditerranéenne, en Haute-Saône. Malgré nos recherches, nous ne voyons pas avec quel taxon Galliotte a pu confondre le bois puant.

- ***Anchusa officinalis* L.** ; buglosse ordinaire, langue de bœuf ; aux Perrières, du côté de Saint-Adrien [commune de Gray], dans des terres fortes.

Aucune observation dans l'arrondissement de Gray dans MAIRE (1894). La buglosse officinale n'était connue historiquement que de la commune de Mersuay, secteur de Favorney, pour la Haute-Saône (RENAULD & LALOY, 1873). La plante peut être considérée comme disparue de Franche-Comté. Galliotte signale également l'autre espèce de buglosse (*A. arvensis* (L.) M. Bieb.) dans les terres fortes de Battrans. La buglosse des champs est actuellement toujours présente dans les environs de Gray.

L'intensification agricole est bien évidemment la principale cause de disparition de cette espèce.

- ***Anthemis tinctoria* L.** ; œil de bœuf ; dans la prairie de Gray.

Un siècle plus tard, l'anthémis des teinturiers ne semble plus être présent dans la plaine de Gray (MAIRE, 1894, 1901). Il n'existe d'ailleurs aucune donnée historique pour la Haute-Saône. On peut donc douter de cette observation ; dans la description de Galliotte, il est bien précisé que la plante possède des fleurs jaunes radiées et des feuilles doublement découpées avec une dentelure très fine, blanchâtres et

cotonneuses. L'identification est donc difficilement contestable.

La plante a toujours été rare en Franche-Comté. Cet anthémis se rencontre aujourd'hui le long des routes, aux abords des grandes agglomérations, introduit dans des mélanges de graines.

- ***Aristolochia clematitis* L.** ; petite aristoloche ; à Gray, derrière les Cordeliers, dans les restes d'anciennes fortifications.

Galliotte : « ... Ses fleurs sont petites, axillaires, monopétales irrégulières, globuleuses à leur base, tubulées, de couleur quelquefois noire, mais souvent d'un jaune herbacé, leur tube est hexagone, allongé, cylindrique, terminé par une languette arrondie à son extrémité; elles sont sans calice, placées au dessus du germe, et renferment six étamines, attachées chacune à un pistil ; à ces fleurs succèdent des fruits arrondis, membraneux, divisés en six loges remplies de petites graines noires et aplaties... »

À l'époque de MAIRE (1894), la petite aristoloche est très rare, signalée uniquement de Marnay ; cet auteur précise en 1903 : « Évidemment introduit, comme à Marnay, où il a été trouvé jadis par Paillot, et à Gray, où le signalait vers 1780 Galliotte et d'où il a disparu ».

Encore signalée entre 1854 et 1929 dans les environs de Dole, Montbéliard et Luxeuil, l'espèce n'est plus présente actuellement en Franche-Comté ; elle est toutefois bien répandue dans la basse vallée de la Saône (Ain), où nous l'avons encore observée en 2006.

- ***Arum italicum* Mill. et *Arum maculatum* L.** ; pied de veau d'Italie ; commune à la Grande Vaivre [bois dépendant de Corneux] et

dans les bois de Corneux ; derrière la ferme de la bergerie.

Galliotte indique bien la présence des deux arums dans le secteur de Gray : « *Arum vulgare maculatum maculis candidis vel nigris...* » MAIRE (1894) ne connaissait pas l'arum d'Italie dans le secteur de Gray. Six données récentes dans la base TAXA attestent de la présence dans le département de la Haute-Saône, dont une à Seveux dans la région grayloise, de cet arum plutôt méridional. Cette observation de Galliotte atteste que cet arum s'est échappé, il y a fort longtemps, des jardins.

- ***Asarum europaeum* L.** ; oreille d'homme ou cabaret ; dans les bois de Chargey-lès-Gray.

On peut remarquer que Maire en 1894 retrouve certainement la station de Chargey-lès-Gray (bois du Crobonot). Il complète en indiquant les bois d'Argillières et de Champlitte et que l'espèce est rare.

En 1903, il trouve deux nouvelles stations dans l'arrondissement de Gray, dans les bois des terrains calcaires, à Achey, et à Vars au Montverrat (MAIRE, 1903).

Deux uniques données contemporaines pour le secteur de Gray, à Champlitte en 1995 et Argillières en 2010. Des prospections ciblées permettraient peut-être de retrouver cette station historique de Galliotte.

- ***Aster sl.***, œil de christ ; auprès de la Morthé, sur les bords de la route de Corneux.

La description de Galliotte ne permet pas d'être catégorique en ce qui concerne l'identité de ce taxon ; elle s'applique également assez bien à *Aster amellus* L. La localisation de la plante auprès

de la rivière et l'absence de données historiques et contemporaines pour l'aster amelle en Haute-Saône nous a conduit à voir dans cette plante plutôt un aster américain, échappé de jardin.

Citons MAIRE (1894) : « *A. brumalis* L. (= *A. Novi-belgii*) : très rare. Mantoche, au bord de la Saône. Plante américaine naturalisée, déjà signalée par Déséglise en 1868, à Arc-les-Gray, où elle se trouve encore aujourd'hui ». [la Saône à Arc-lès-Gray est à 1-2 km de la Morthé à Corneux].

Puis MAIRE (1901) : « *A. brumalis* Nees (= *A. Novi-belgii*) : plante américaine parfaitement naturalisée au bord de nos cours d'eau, particulièrement le long de la Saône depuis Essertenne jusqu'à Jussey... »

De plus, en dehors de l'arrondissement de Gray, plus au nord, dans la vallée de la Saône, huit stations étaient déjà relevées par Renauld & Laloy en 1873. Il est habituellement considéré que la naturalisation des asters américains a été notée en France pour la première fois en 1815 par De Candolle (CBNFC, 2007). Cette observation de Galliotte, à notre connaissance la première en France, pourrait repousser ce début de naturalisation d'environ 35 ans.

Actuellement quatorze données récentes pour le département de la Haute-Saône, dont quatre seulement concernent la vallée de la Saône. Il serait particulièrement intéressant de prospecter de manière ciblée les berges de la Saône pour vérifier la répartition actuelle de ces asters américains afin de déterminer l'évolution des populations depuis un peu plus d'un siècle.

- ***Atropa belladonna* L.** ; belladone ; dans les bois d'Oyrières.

MAIRE (1894) signale la belladone comme assez rare dans la région de Gray, présente à Fouvent-Saint-Andoche, Dampierre et à Vars, limitrophe d'Oyrières. Ensuite, pour l'ensemble de la Haute-Saône (MAIRE, 1903) mentionne dix nouvelles stations : assez répandue dans les bois sur calcaires jurassiques avec neuf autres stations, dont une nouvelle dans l'arrondissement de Gray à Argillières. RENAULD & LALOY (1873) avaient mentionné auparavant une autre station de la région grayloise à Frasn-le-Château et quatorze stations dans le reste de la Haute-Saône. À l'aube du XX^e siècle, on connaissait vingt-sept stations de belladone en Haute-Saône. La plante est actuellement toujours présente dans la partie nord de l'ancien baillage de Gray.

- ***Ballota nigra* L. subsp. meridionalis (Bég.) Bég.** ; marrube noir ; fort commune : autour du clos de Corneux.

À la fin du XIX^e siècle, cette espèce des friches rudérales est encore commune partout (MAIRE, 1894), ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, où seules neuf données sont consignées dans la base TAXA pour le département de la Haute-Saône.

La banalisation des milieux rudéralisés aux abords des villages ne permet plus, aujourd'hui, à cette plante de se propager durablement.

- ***Bunias erucago* L.** ; roquette des champs, masse au bedeau ; auprès de Saint-Adrien [sur la commune de Gray] dans les champs, dans des terres fortes.

Galliotte, dans la description de la plante, évoque bien la forme caractéristique de la silicule : « les fruits ressemblent à une masse épineuse... »

Aucune indication dans MAIRE (1894) ; ce même auteur signale la présence de quelques pieds introduits de *Bunias orientalis* aux magasins généraux à Gray (MAIRE, 1898). Il n'existe aucune donnée récente de *Bunias erucago* pour la Franche-Comté. Historiquement, la plante n'était connue que du Doubs et du Territoire de Belfort.

Deux siècles d'élimination des « mauvaises herbes », d'abord avec la houe puis, depuis le début du XX^e siècle, avec les herbicides chimiques auront eu raison de cette petite crucifère.

- ***Buxus sempervirens* L.** ; buis ou bouis ; on dit qu'il en vient sur une côte, à Avriigny [= Avriigny-Virey] ; cultivé dans la plupart des jardins.

MAIRE (1894) considère la plante comme très rare dans l'arrondissement de Gray, connue uniquement de Champlitte, aux Bussières [toponyme transparent : lieu couvert de buis]. Six communes haut-saônoises abritent le buis actuellement, dont Champlitte et Beaumotte-lès-Pins, commune limitrophe d'Avriigny-Virey. Il serait intéressant de rechercher la plante dans cette dernière commune.

- ***Calendula arvensis* L.** ; souci sauvage, souci de vigne ; assez commune ; dans les vignes près de Gray.

René Maire évoque seulement la présence du souci des jardins (*C. officinalis* L.), comme une plante cultivée et subspontanée (MAIRE, 1894).

La plante a quasi disparu aujourd'hui du département, mais a quand même été revue en 1994 à Champlitte et en 2009 à Oiselay-et-Grachaux. Ces deux dernières observations sont les seules pour la Franche-Comté.

- ***Camelina sativa* L.** ; cameline, sésame d'Allemagne ; dans des champs de terres sablonneuses, près d'une ferme, entre Mercey-sur-Saône et Beaujeu [= Beaujeu-St-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur].

MAIRE (1894) n'indique pas cette espèce ; elle est par contre présente à Gray, aux magasins généraux et, hors région grayloise, à Scey-sur-Saône (MAIRE, 1898). Auparavant, RENAULD & LALOY (1873) avaient relevé trois stations entre Vesoul et Luxeuil.

La plante est considérée comme disparue de Franche-Comté.

- ***Campanula persicifolia* L.** ; campanule à feuilles étroites ; dans les bois de Beaujeu [= Beaujeu-St-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur].

MAIRE (1894) ne signale pas cette espèce dans l'arrondissement ; il considère ce taxon comme nouveau pour l'arrondissement de Gray en 1903 : à la côte de la Bataille à Montarlot-sur-Salon [Montarlot-lès-Champlitte, commune de Champlitte]. Cette station sera revue par VANDEN BERGHEM & MULLENDERS (1957).

Six communes haut-saônoises abritent la campanule à feuilles de pêcher, dont celle de Champlitte pour le secteur de Gray.

- ***Centaurea calcitrapa* L.** ; chausse-trappe, chardon étoilé ; assez commune : derrière l'hôpital de Gray, dans un terrain sec et pierreux.

Assez commune pour Galliotte, elle devient assez rare pour MAIRE (1894) : Mantoche, Gray, Rigny. En 1901, il l'indique comme assez répandue (sept stations) dans les prés secs de l'alluvion de la Saône et sur ses berges depuis Gray jusqu'à Cendrecourt, mais il doute que cette plante soit autochtone.

Aucune donnée récente pour la Haute-Saône. Très rare dans le Jura, la plante a peut-être disparu de la région.

- ***Ceterach officinarum* Willd.** ; cétérac ; contre les murs du château de Gray.

MAIRE (1894, 1906) ne le signale pas de la ville de Gray ; il serait intéressant de prospecter à nouveau cette ville. Cette jolie fougère est indiquée en 2010 du village de Montureux-et-Prantigny, à quelques kilomètres de la ville de Gray.

- ***Chenopodium vulvaria* L.** ; arroche puante ; assez rare : un ou deux pieds dans la cour du château de Gray et à la Malcouverte [rue et quartier de Gray].

La plante était toujours présente dans la ville à la fin du XIX^e siècle ainsi que, proche de Gray, à Poyans et Arc-lès-Gray où elle était très abondante (MAIRE, 1894). RENAULD & LALOY l'avaient déjà notée à Poyans.

La plante est encore signalée en Franche-Comté dans les départements du Doubs et du Jura.

- ***Chondrilla juncea* L.** ; chondrille ; dans des champs auprès d'Ancier, en terres sablonneuses.

René Maire ne signale pas la plante dans sa flore de 1894, mais l'indique, en 1901, comme assez répandue dans les lieux sablonneux secs de l'alluvion de la Saône aux environs de Gray : Essertenne, Mantoche, Arc-lès-Gray (communes situées en aval de Gray). Il doute que cette plante soit autochtone. Thiout *in* (RENAULD & LALOY, 1873) l'avait signalée à Ovanthes (arrondissement de Vesoul), sur l'alluvion de la Saône.

L'espèce est actuellement présente dans un milieu secondaire (gare de

Gray), seule donnée récente pour le département.

- ***Conium maculatum* L.** ; grande ciguë ; très commune auprès du moulin de Corneux, dans les haies, contre les murailles ; des pieds de plus de quatre coudées de haut, la tige grosse comme le bras d'un enfant.

La ciguë tachetée est devenue assez rare dans l'arrondissement de Gray à l'époque de Maire, signalée à la ferme de Chamard, commune de Gray (MAIRE, 1894). En 1901, René Maire complète la répartition du secteur avec Gray-la-Ville et Velet, en précisant « paraît introduit ».

Aujourd'hui, la plante semble avoir disparu du département de la Haute-Saône.

- ***Cornus mas* L.** ; cornouiller sauvage, improprement cornouiller mâle ; très commun dans la Belle Vaivre de Corneux [bois de la commune de Saint-Broing].

Les six stations recensées par MAIRE (1894-1901) dans l'arrondissement de Gray ne couvrent pas ce secteur des environs immédiats de Gray. La plante est connue actuellement de la commune d'Oyrières, à une dizaine de kilomètres au nord de Gray. Cette station est à rechercher.

- ***Datura stramonium* L. ou *Datura innoxia* Mill.?** ; pomme épineuse, l'endormie, stramonium ; à Saint-Broing dans des endroits très incultes ; d'origine exotique, naturalisée.

En 1894, la plante, présente dans les décombres, à Arc-lès-Gray, Larrêt et Fouvent-Saint-Andoche, est considérée comme rare et fugace, par René Maire ; il l'indique, comme introduite çà et là, de deux communes limitrophes de Saint-Broing

en 1903 : Ancier et Gray, ainsi que de Mantoche.

L'espèce est toujours présente, sensiblement plus rare (trois stations), dans l'ancien arrondissement de Gray.

- ***Digitalis purpurea* L.** ; digitale, gants de notre dame ; entre Velet et Gray-la-Ville, dans des terres marneuses et sablonneuses.

MAIRE (1903) la signale, dans la zone jurassique, de quelques localités au contact de la zone sous-vosgienne : Plainemont, Ainvelle et Genevrey.

Aucune donnée récente n'existe pour la partie ouest du département de la Haute-Saône.

- ***Diplotaxis tenuifolia* (L.) DC.** ; roquette sauvage ; dans beaucoup d'endroits : à Villerschemin [Villers-Chemin] dans les mesures de l'ancien château.

MAIRE (1894) l'indique comme rare à Pesmes ; en 1898, René Maire l'observe à Arc-lès-Gray aux magasins généraux et ajoute ce commentaire : « ces trois plantes [*D. bracteata*, *D. muralis* et *D. tenuifolia*] ne sont nulle part autochtones dans le département : leur introduction, très récente, est due aux chemins de fer : on ne les observe guère, en effet, que sur les voies ferrées ou non loin d'elles. » L'observation de Galliotte contredit en partie cette vision. Aucune donnée récente pour la Haute-Saône.

- ***Epipactis palustris* (L.) Crantz** ; elleborine ; dans les prés du voisinage de Gray.

MAIRE (1894) l'indique, très rare, du bois de Gray, mais, en 1906, il précise qu'elle a été signalée par erreur dans cette localité en 1894. Aucune donnée récente n'existe

pour cette partie du département. Les plus proches données actuelles concernent le secteur de Gy et Saint-Gand.

- ***Euphorbia palustris* L. (ou *Euphorbia platyphyllos* L.)** ; grande ésole, tithymale des marais ; dans les bois de Corneux [commune de Saint-Broing] qui sont aquatiques et sablonneux.

On pouvait douter fortement de cette observation de Galliotte puisque qu'elle constitue la seule donnée historique pour la Haute-Saône, mais la découverte récente de l'euphorbe des marais le long de la Saône, quelques kilomètres en aval de Gray, à Apremont, et un peu plus loin, le long de l'Ognon à Broye-Aubigney-Montseugny, crédibilise cette indication. Nous l'avions observée par ailleurs dans le val de Saône, en 2003, à Garnerans (01).

Nous avons également pensé qu'il pouvait peut-être y avoir une confusion avec *E. platyphyllos*.

- ***Filago* sp., *Logfia* sp.** ; herbe à coton, herbe à coton à têtes lanugineuses, petite herbe à coton.

Galliotte distingue au moins trois espèces d'herbe à coton ; la détermination de ces espèces est difficile et les descriptions de Galliotte ne permettent pas de les confirmer entièrement. Les descriptions latines conduisent à : *Logfia arvensis* (L.) Holub, *Filago vulgaris* Lam. et *Logfia minima* (Sm.) Dumort.

Il indique pour ces trois espèces qu'elles sont très communes dans les lieux secs et sablonneux (Battrans, Saint-Broing, entre Angirey, Igny et Vellemoz).

Les cotonnières sont devenues extrêmement rares aujourd'hui et c'est encore dans le canton de Gray (Champlitte et Beaujeu-Saint-

Vallier-Pierrejux-et-Quitteur) que l'on trouve, sur des espaces forts réduits, les plus belles populations du département de Haute-Saône.

Autrefois, les cotonnières se rencontraient dans les champs sablonneux siliceux après les moissons, les bords pierreux des chemins et dans les terrains vagues. Ces conditions ne se rencontrent pratiquement plus aujourd'hui et revoir en grand nombre ces plantes pionnières n'est guère envisageable.

- ***Gentiana lutea* L.** ; gentiane ; assez rare : « près de Montseugny [commune de Broye-Aubigny-Montseugny] dans les bois de Talmet ».

L'espèce n'est pas trouvée par Galliotte mais par un médecin et un apothicaire.

Au premier abord, on croit reconnaître dans cette localisation les bois du village de Talmay, en Côte-d'Or, limitrophe du hameau haut-saônois de Montseugny, à 10 kilomètres, au sud-ouest de Gray. Les bois de cette commune sont en Côte-d'Or, en bord de Saône, en milieu très humide, vers 185 mètres d'altitude : une telle localisation semble hautement douteuse pour ce taxon.

Nous émettons une autre hypothèse. Curieusement, sur son manuscrit, Galliotte a rajouté, en interligne, à la localisation originelle « dans les bois de Talmet », de ses informateurs, l'indication « près de Montseugny ». Nous pensons que Galliotte a commis une erreur d'interprétation : il a reconnu dans ce Talmet [= Talmay] le village qu'il connaissait, situé à 10 kilomètres de Gray, d'ailleurs en dehors de son bailliage de Gray, et a rajouté la proximité du hameau de Montseugny qui, lui, y appartient. En fait, un lieu-dit « Bois de Talmay » existait

à l'époque de Galliotte, lieu-dit toujours employé aujourd'hui, loin du village côte-d'Or de Talmay, et situé sur la commune de Vezet, vers Fresne-Saint-Mamès, dans le bailliage de Gray. Cette appellation a pour origine l'existence, antérieure au XVI^e siècle, d'un bois dépendant de la seigneurie de Talmay et situé vers Vezet (SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE LA HAUTE-SAÔNE, 1969-1974). Galliotte n'en connaissait apparemment pas l'existence, au contraire de ses deux informateurs.

La localisation de ce bois de Talmay, situé entre les deux ruisseaux de la Jouanne et la Romaine, sur un petit plateau, entre 215 et 255 mètres, bien qu'encore étonnante pour une station de *Gentiana lutea*, correspond davantage à l'écologie de la plante.

Il n'existe aucune autre citation historique de grande gentiane pour cette région de la Haute-Saône.

Elle est uniquement connue aujourd'hui du plateau calcaire surplombant la ville de Champlitte pour la partie ouest du département.

- ***Gentianella germanica* (Willd.) Börner** ; petite gentiane à fleurs purpurines, gentianelle ; dans les bois d'Apremont.

Aucune donnée historique et contemporaine pour la gentiane d'Allemagne dans ce secteur géographique. Les plus proches stations actuelles sont dans les communes de Bucey-lès-Gy et Champlitte.

- ***Geranium sanguineum* L.** ; bec de grue sanguinaire ; assez commune ; à Frâsne-le-Château du côté de l'ermitage.

Cette espèce est très rare en Haute-Saône ; Maire ne signale le géra-

nium sanguin que de la commune de Fleurey-lès-Faverney (MAIRE, 1899). Elle est indiquée également de Chariez (secteur de Vesoul) par RENAULD & LALOY (1873). Une seule station récente pour la Haute-Saône (Frotey-lès-Vesoul), dans les environs de Vesoul.

La station de Galliotte, à rechercher, est peut-être le fruit d'une introduction autour de cet ermitage.

- ***Gratiola officinalis* L.** ; gratioline, herbe à pauvre homme ; très commune : dans toutes les prairies le long de la Saône ; beaucoup dans celle de Gray.

Cette plante des prairies humides s'est fortement raréfiée depuis Galliotte ; René Maire la signalait également des environs de Gray, dans les marais entre Arc-lès-Gray et Rigny et à Corneux, (MAIRE, 1894). En 1984, l'espèce était encore bien présente dans les prairies des environs de Gray, mais on peut penser que les effectifs des populations sont sans commune mesure avec ceux du XVIII^e siècle.

- ***Glebionis segetum* (L.) Fourr.** ; fleur dorée, marguerite jaune ; très commune ; dans les champs de Sauvigney-lès-Gray, autour du clos de Corneux.

Le chrysanthème des moissons semble disparaître très rapidement de la région ; René Maire n'évoque plus sa présence en 1894, mais l'indique à nouveau en 1901 : « introduit aux magasins généraux d'Arc-lès-Gray ; fugace ». Historiquement, elle est encore signalée de Champagny à la fin du XIX^e siècle. Malheureusement, il est peu probable de revoir un jour la fleur dorée embellir les champs cultivés de Haute-Saône ou de la région.

- ***Heliotropium europaeum* L.** ; héliotrope ou herbe aux verrues ; aux Perrières de Gray⁹ [commune de Gray].

L'espèce était très rare dans l'arrondissement de Gray pour Maire en 1894 : uniquement de Renaucourt, à 25 kilomètres au nord-est de Gray. Il est intéressant de noter que RENAULD & LALOY (1873) avaient déjà signalé cette station près de Renaucourt, dans des carrières, dans un milieu très semblable donc aux Perrières de Gray. En 1903, Maire pense que ce taxon est introduit dans les vignes des terrains calcaires, présent dans cinq autres stations haut-saônoises, dont deux nouvelles dans le secteur de Gray, à Roche, près de Bucey-lès-Gy et à Montarlot-sur-Salon [commune de Champlitte].

Dans la zone jurassique haut-saônoise, hors secteur de Gray, avec cinq autres stations, RENAULD & LALOY (1873) la considéraient assez rare. Au début du XX^e siècle, *Heliotropium europaeum* était connu de onze stations en Haute-Saône.

Aujourd'hui, avec une seule donnée récente pour ce département, dans la commune de Chenevrey-et-Morogne, près de Marnay, ce taxon est devenu très rare.

- ***Hottonia palustris* L.** ; plume d'eau, plumette ; très commune : dans les marais d'Ancier.

(MAIRE, 1894) la considère très rare, présente uniquement à Marnay ; en 1903, il signale cinq nouvel-

9. Les Perrières de Gray désignent aujourd'hui un faubourg périphérique, à l'est de Gray, où les potagers et vergers occupent encore une large place. Galliotte cite très souvent cette station botanique et décrit ces Perrières de Gray en 1779 : « On sait assez, dans le Baillage, et lorsqu'il est question du voisinage de Gray, que ces pèrrières n'ont plus rien de ce qu'il leur a donné ce nom autrefois ; c'est a present une espèce de faubourg dont le terrain cultivé en jardins fournit plus d'hortolage qu'il n'a fourni de pierres ; on le porte jusqu'à Besançon : le sol des pèrrières est très fangeux ; ses jardins sont comme ceux qu'on nome [sic] les marais auprès de paris... »

les stations dans l'arrondissement de Gray : Mantoche, Gray, fossés près de la gare de Gy, Arc-lès-Gray et à Velet.

Aujourd'hui, pour les environs immédiats de Gray, seule la station de Mantoche a été revue.

- ***Hydrocotyle vulgaris* L.** ; écuelle d'eau ; en très grande quantité dans les marais d'Ancier.

René Maire l'indique très rare, dans les marais à Autet (MAIRE, 1894 et 1901).

Aucune observation récente pour toute la partie ouest du département. L'espèce est par contre bien présente dans les Vosges saônoises.

Ce taxon a donc disparu très rapidement du secteur de Gray ; un siècle après Galliotte, il n'est plus signalé par Maire qu'à Autet, près de Dampierre-sur-Salon, soit à 15 kilomètres au nord-est de Gray.

La destruction de ses biotopes par drainage et remblaiement est certainement la principale cause de disparition de l'écuelle d'eau dans la basse vallée de la Saône.

- ***Hyoscyamus niger* L.** ; jusquiame, hannebane, potelée ; sur la route d'Ancier, à côté du pont de Corneux, dans le revers.

L'espèce est toujours présente dans l'arrondissement de Gray un siècle plus tard ; Maire l'indique comme rare : Loeuilley (en limite avec la Côte-d'Or), ferme de Chamard près de Gray et Mantoche (MAIRE, 1894). En 1903, René Maire la considère comme introduite çà et là, fugace, et il signale une autre station proche de Gray, à Auvet-et-la-Chapelotte. RENAULD & LALOY (1873) la signalaient déjà à Loeuilley et dans huit autres stations de la Haute-Saône, hors arrondissement de Gray.

Le taxon semble avoir disparu du département et de la Franche-Comté, aucune donnée récente.

- ***Inula britannica* L.** ; aster jaune à feuilles cotonneuses ; dans les prés de Saint-Broing.

Dans la vallée de la Saône, MAIRE (1894) considère d'abord cette espèce comme assez rare (bords de Saône à Gray, Essertey ; Velesmes et Mantoche), puis comme répandue dans les prés humides des alluvions de la Saône, au bord des ruisseaux ou de la rivière, notamment à Gray et dans la vallée de la Morthe à Velesmes-Echevanne (commune limitrophe de Saint-Broing et Corneux) (MAIRE, 1901).

L'espèce n'est plus actuellement signalée dans l'arrondissement de Gray qu'à Savoyeux, à 13 kilomètres au nord-est de Corneux.

L'endiguement des petits et grands cours d'eau, associé aux drainages, ont fortement fait diminuer les effectifs de l'inule britannique.

- ***Inula helenium* L.** ; aulnée ; dans les champs de Battrans dont le sol est une terre forte.

MAIRE (1894) l'indique très rare : route de Gray à Mantoche, près de la Souffroide ; puis, en 1901, il la considère introduite çà et là : Jussey, quelques pieds ; persiste à Mantoche.

Trois données récentes sont signalées en Haute-Saône, dont une à Bucey-lès-Gy, dans l'ancien arrondissement de Gray, à 10 kilomètres de Battrans, et surtout une à Gray en 2011.

La grande aunée, d'origine asiatique, faisait partie des plantes alimentaires et médicinales. Comme aujourd'hui, elle devait apparaître de manière épisodique sur les bords des routes et dans les champs.

● ***Legousia speculum-veneris* (L.) Chaix?** ; doucette, campanule champêtre ; dans les champs de Battrans, en terre forte. L'espèce est considérée comme très commune dans les moissons (MAIRE, 1894). La plante est revue en 2011 dans la commune Le Tremblois, à cinq kilomètres au sud-ouest de celle de Battrans. La spéculaire miroir de Vénus est une commensale des cultures et des moissons ; l'intensification agricole, souvent associée à l'utilisation des herbicides, a entraîné son élimination de nombreux secteurs franc-comtois.

● ***Leonurus cardiaca* L.** ; agripaume, cordiale, cardiaque ; fort rare dans notre bailliage : quelques pieds à Chargey-lès-Gray, dans les haies.

Maire l'indique en 1903 comme plante introduite, d'ordinaire fugace, dans sept stations de la zone jurassique dont Gy (ancien arrondissement de Gray).

Une seule donnée récente pour le secteur, à Champlitte. L'espèce est en très forte régression sur l'ensemble de la Franche-Comté, n'existant plus que dans une autre station du Territoire de Belfort. Les modifications des pratiques agricoles et les traitements chimiques l'auront donc fait disparaître.

● ***Lolium temulentum* L.** ; ivraie à épis longs, zizanie ; dans les voisinages de Gray, dans les blés et les avoines ; n'est que trop commun. Aucune indication dans (MAIRE, 1894) ; introduit dans les moissons : Arc-lès-Gray, Mantoche, Jussey... (MAIRE, 1906).

Il n'existe aucune donnée récente pour la Franche-Comté ; l'espèce, « trop commune » à l'époque de Galliotte, est considérée comme disparue.

● ***Lycopodium clavatum* L.** ; lycopode ou mousse rampante à massue, soufre végétal ; pas dans notre bailliage (en 1779) ; auprès de Vesoul ; dans les bois de Montenois et d'Arcey vers Montbéliard [25] ; à Rans sur le Doubs [39] ; trouvée en 1780 dans les bois de Beaujeu, à 100 pas de l'ancien ermitage de Saint-Roch, près de baraques de coupeurs.

Il est particulièrement intéressant de remarquer que Maire en 1894 signale le lycopode en massue, assez rare, de Confracourt, du bois de Cresancey près de Gray, et d'Igny et Sainte-Reine, deux communes limitrophes de celle de Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur. Antoine Magnin l'indique également de la forêt de Gray en 1901 (MAGNIN, 1901). Des prospections pourraient être menées dans la forêt domaniale de Belle Vaivre pour, peut-être, retrouver ce rare lycopode, disparu de toute la partie ouest de la Haute-Saône.

● ***Marrubium vulgare* L.** ; marube blanc, marochemin ; à Velet dans des terres brunes.

La plante était connue uniquement de Leffond (commune de Champlitte) et Fouvent-Saint-Andoche par MAIRE (1894), reprenant RENAULD & LALOY (1873).

La dernière observation de cette plante pour la Franche-Comté date du début du XX^e dans le Territoire de Belfort.

● ***Mentha pulegium* L.** ; pouillot à larges feuilles, menthe des marais, menthe d'eau ; assez commune : auprès du moulin du comte de Beaujeu.

René Maire l'indique comme assez rare d'une commune limitrophe de Beaujeu : grèves de la Saône à Rigny (MAIRE, 1894) ; il complète

par « grèves de la Saône et prairies sablonneuses de son alluvion (Jussey, Velet, Essertenne, Mantoche, Arc-lès-Gray) » (MAIRE, 1903).

La plante est encore indiquée sur la commune de Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur en 1995, et tout près de là en 2006 à Savoyeux et Seveux.

La raréfaction de la menthe pouillot depuis la fin du XVIII^e siècle est essentiellement la conséquence de la disparition des milieux pionniers en bordure des cours d'eau.

● ***Menyanthes trifoliata* L.** ; ménianthe, trèfle d'eau ; dans les marais d'Ancier.

Elle est connue notamment de Mantoche, en aval de Gray, au niveau des mares des Leutres par MAIRE (1903).

Aucune observation récente dans les environs immédiats de Gray.

Cette espèce typique des bas-marais tourbeux a certainement disparu du secteur indiqué par Galliotte, du fait des drainages et de l'assèchement de nombreux secteurs de la plaine de Gray.

● ***Nymphoides peltata* (S.G.Gmel.) Kuntze** ; petit lis d'étang ; aux Perrières de Gray.

L'espèce est assez commune à fin du XIX^e siècle, puis très répandue et abondante dans la Saône et l'Ognon (MAIRE, 1894, 1903). L'espèce, encore signalée à Gray en 1978, semble aujourd'hui avoir disparu du voisinage de Gray, mais elle est encore présente dans la Saône, plus en amont, à Autet, et à Cugney, au sud-est de Gray.

● ***Ornithopus perpusillus* L.** ; pied d'oiseau ; à Champvans dans des terres sablonneuses.

En 1899 (confirmé en 1900), René Maire précise qu'il s'agit d'« une petite plante vosgienne, dont j'ai trouvé quelques échantillons dans les sables arides des alluvions de la Saône à la friche des Girannaux entre Arc-lès-Gray et Rigny ». Les plus proches stations actuelles sont sur la commune de Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur.

La raréfaction des pelouses sablonneuses siliceuses, des sols remués, des friches et des chemins « poussiers » sur substrat acide, ainsi que les modifications des pratiques agricoles, sont les principales causes de disparition de l'ornithope délicat de ce secteur géographique.

- ***Parietaria judaica* L.** ; pariétaire, casse pierre, perce muraille ; assez rare dans le bailliage : contre le rocher du château de Pesmes.

René Maire considère les deux pariétaires comme des plantes introduites et naturalisées çà et là, *P. judaica* (= *P. diffusa*) étant beaucoup plus rare que *P. officinalis* (MAIRE, 1903).

La description de Galliotte qui évoque « ... la tige rameuse et rougeâtre de 2 pieds de haut, les feuilles velues et luisantes... » oriente l'identification plutôt en direction de *P. judaica*.

Pour le département de la Haute-Saône, une seule station récente était signalée à Maizières, jusqu'à notre redécouverte en 2012 de la station historique signalée par Galliotte sur les rochers du château de Pesmes (fig. 4 H.T.).

- ***Pedicularis palustris* L. ou *P. sylvatica* L.** ; pédiculaire des prés ; lieux humides : dans les prés de Saint-Broing, les marais d'Ancier.

Maire connaissait la pédiculaire des marais uniquement de Velet (aval de Gray) pour le val de Saône des

environs de Gray et de six autres stations beaucoup plus au nord-est ; *P. sylvatica* était signalée de quatre stations au nord-est de la Haute-Saône et du bois de Cresancey, à cinq kilomètres au sud-est de Gray (MAIRE, 1894 et 1903).

Les deux stations de *P. sylvatica* observées récemment à Saint-Gand et Vernotte, à une dizaine de kilomètres au nord-est de Saint-Broing, sont les plus proches de celles indiquées par Galliotte.

- ***Petasites hybridus* L.** ; pétasite, herbe aux teigneux, grand pas d'âne ; à Beaujeu du côté des étangs ; ramené à Galliotte par un chirurgien de village.

Maire indique le pétasite hybride comme disséminé : Gevigney, Chaux-les-Port et Scey-sur-Saône ; deux stations voisines pour l'arrondissement de Gray : Essertenne-et-Cecey et Mantoche, en aval de Gray (MAIRE, 1901).

Il n'existe aucune donnée récente (base TAXA) dans le secteur ; la plus proche localité est Larret, à une quinzaine de kilomètres au nord de la station de Galliotte.

- ***Physalis alkekengi* L.** ; coqueret ; très commune : en haut des vignes d'Autoreille, dans le chemin qui conduit à Gy. Elle se plaît dans les terrains pierreux.

En 1894, René Maire le considère rare : Delain (15 kilomètres au nord de Gray) dans les vignes ; « M. Jolyet l'indique à Gray, où je n'ai pu le retrouver » (MAIRE, 1894). Il ajoute ensuite « introduit dans les vignes où il est assez répandu [neuf localités]... » ; il rajoute notamment une station dans l'arrondissement de Gray à Vantoux-et-Longevelle (vers Gy, proche de la station de Galliotte) (MAIRE, 1903). Aucune

donnée récente n'a été produite en Haute-Saône.

Cette plante, surtout observée dans les vignes et certainement favorisée par l'homme, comme le suggère René Maire, est en très forte régression sur l'ensemble de la Franche-Comté. La très importante diminution des surfaces de vigne explique en grande partie cette raréfaction.

- ***Plantago coronopus* L.** ; corne de cerf sauvage ; fort rare : des gens dignes de foi nous ont assuré en avoir vu dans des champs de Gray au sol sablonneux ; Galliotte ne l'a pas retrouvée et doute de son indigénat, pensant à une confusion avec la corne de cerf de jardin, cultivée alors, notamment dans le jardin du château de Gy.

Aucune indication par les botanistes du XIX^e siècle. On peut bien sûr douter de cette observation ; il n'existe pas de donnée récente dans la partie ouest du département.

- ***Potentilla palustris* (L.) Scop.** ; comaret, quintefeuille rouge ; près de l'étang des Maisons, proche d'Igny.

Aucune indication par MAIRE (1894, 1900) et par les autres botanistes haut-saônois dans la partie ouest du département au XIX^e siècle. La donnée est donc particulièrement intéressante, sachant que les risques de confusion sont nuls. Le comaret reste fréquent aujourd'hui dans les Vosges saônoises.

- ***Pyrola rotundifolia* L.** ; pyrole, verdure d'hiver ; dans les bois de Chargey-lès-Gray.

La pyrole à feuilles rondes était considérée comme très rare par René Maire, présente uniquement dans deux stations de l'arrondissement de Gray : Fouvent-Saint-Andoche

(MAIRE, 1894) et assez abondante dans le bois de Dampierre-sur-Salon au creux de Longwy (MAIRE, 1899 et 1903). RENAULD & LALOY (1873) l'avaient déjà observée à Fouvent-Saint-Andoche et dans sept autres stations plus au nord du département de la Haute-Saône.

Aucune donnée récente pour l'ensemble du département. Les anciennes localités grayloises mériteraient d'être à nouveau prospectées.

- ***Ranunculus lingua* L.** ; douve ou grande douve ; très commune dans les prés de Saint-Broing ; poison pour le bétail.

René Maire ne signale la plante qu'en 1896 en l'indiquant très rare, loin de Gray, à Scey-sur-Saône.

Aucune donnée récente près de Saint-Broing, Vars, à 15 kilomètres au nord-ouest, étant la commune la plus proche. La plante est certainement à rechercher le long de la Morthe même si les transformations subies, pendant deux siècles, par la rivière n'ont pas dû la favoriser.

- ***Ranunculus sceleratus* L.** ; renoncule de marais, pied-pou ; dans les marais d'Ancier ; est un des plus dangereux poisons du règne végétal.

Cette renoncule est considérée comme assez commune dans les lieux humides de l'arrondissement de Gray (MAIRE, 1894). L'auteur apportera une correction à son catalogue en 1896 : uniquement, dans les fossés et marais à Arc-lès-Gray et Gy (MAIRE, 1896).

Toujours présente, en amont de Gray, dans la vallée de la Saône (Autet, Vereux...) et observée dans la vallée de la Morthe à Sauvigney-lès-Gray en 2006, près d'Ancier.

- ***Reseda luteola* L.** ; gaude, herbe à jaunir ; très commune ; auprès du village de la Chapelle, à côté de la route, entre Gy et Bucey-lès-Gy.

René Maire considère encore l'espèce comme commune dans l'arrondissement de Gray le long des chemins et décombres (MAIRE, 1894).

Cela ne semble plus être le cas aujourd'hui : deux communes de la Haute-Saône seulement abritent l'espèce (Champlitte et Vereux).

Du temps de Galliotte, cette plante était peut-être favorisée, du fait de ses propriétés tinctoriales.

- ***Rhamnus cathartica* L.** ; noir-prun, nerprun, bourg-épine ; dans les bois d'Onay et à Velet dans les haies.

En 1894, René Maire n'évoque pas la présence du nerprun dans les environs sud de Gray, uniquement dans trois stations voisines de Champlitte ; il l'indique, en 1899, proche de Velet, sur l'alluvion de la Saône au Creux-du-Lare à Apremont, planté (?), et plus à l'ouest à Bucey-lès-Gy (MAIRE, 1899).

Le nerprun cathartique est connu au nord-est de Gray dans la commune de Rigny ; il est également toujours présent dans la commune de Choye, proche de celle d'Onay.

- ***Rubia peregrina* L.** ; garance ; auprès des vignes d'Arc-lès-Gray ; la spontanée et la cultivée n'auront jamais ici les qualités de celle des Flandres ou des Indes.

Aucune donnée historique pour la présence de la garance en Haute-Saône. Pour Galliotte, la garance était indigène ou au moins subspon-tanée dans le secteur de Gray.

Les plus proches stations franc-comtoises autochtones concernent le département du Jura, au niveau

de la bordure occidentale des plateaux jurassiens (Saint-Amour, Ney). La présence également de stations en Côte-d'Or, au nord de Dijon, atteste également de cette possibilité.

Dans le manuscrit de Galliotte, on note plusieurs plantes tinctoriales (*Serratula tinctoria*, *Anthemis tinctoria*, *Rubia peregrina*, *Reseda luteola*), qui ont certainement été favorisées ou introduites par les utilisateurs locaux. Par contre, on remarque que la culture du pastel des teinturiers (*Isatis tinctoria*) n'existait pas à cette époque dans le secteur de Gray. René Maire évoque seulement sa présence dans les additions et corrections de sa flore grayloise en précisant : « ... je le crois introduit de cette année (1894). Il est probable qu'il se naturalisera dans cet endroit. » En 1898, il précisera encore : « Elle paraît avoir été introduite avec les céréales amenées par bateau et par chemin de fer aux Magasins de l'intendance près desquels elle croît. »

- ***Rumex hydrolapathum* Hudson** ; patience des marais, parelle ; au bord de la rivière à côté du pont de Corneux.

René Maire semble bien retrouver la station de Corneux : « Corneux, anciens lits de la Saône » et signale une autre station de l'arrondissement de Gray à Fouvent-Saint-Andoche (MAIRE, 1894) ; en 1903 il la trouve également dans les noues de la Vaire à Velet, sur l'alluvion de la Saône, à cinq kilomètres au sud-ouest de Corneux.

La plante n'est pas actuellement connue de la vallée de la Morthe, mais elle est toujours présente, à proximité, dans le val de Saône (Gray, Savoyeux...).

- ***Rumex sanguineus* L.** ; patience rouge, sang de dragon ; en quantité dans le clos de Corneux.

René Maire et les autres botanistes du XIX^e siècles n'évoquent jamais ce taxon pour Gray et ses environs, signalant en Haute-Saône seulement quelques rares stations de la zone sous-vosgienne

L'espèce est aujourd'hui toujours présente sur la commune de Saint-Broing, à proximité immédiate de Corneux (lieu-dit « la Grande Basse »).

- ***Rumex scutatus* L.** ; oseille ronde des jardins ; aux Perrières près de Gray.

Maire cite plusieurs stations de l'arrondissement de Gray : Gray, à la Malcouverte [rue et quartier de Gray] ; carrières de Chargey-lès-Gray ; talus de la Saône à Arc-lès-Gray, près des magasins généraux (MAIRE, 1894). En 1903, il précise que cette espèce est très répandue, pour l'arrondissement de Gray, sur les calcaires des environs de Champlitte, Gy et Marnay.

Dans la partie ouest de la Haute-Saône, seule la station de Champlitte a été revue récemment, mais aucune dans le voisinage immédiat de Gray.

Le rumex à écussons est une espèce pionnière des pierriers et éboulis. On imagine assez bien les causes de sa raréfaction dans le secteur de Gray : abandon du vignoble, absence de création de nouveaux pierriers et colonisation lente de ces milieux par les broussailles.

- ***Ruscus aculeatus* L.** ; petit houx, bouis piquant, houx frelon ; dans le bois de Courcuire.

Maire considère le fragon piquant comme une espèce très rare dans l'arrondissement de Gray : bois

d'Avrigney-Virey, de Tromarey et de Pin l'Emagny (MAIRE, 1894) ; uniquement le chaînon avancé du Jura occidental de Pesmes à Vesoul, où cette espèce austro-occidentale est à la limite extrême de son aire géographique : Pin l'Emagny, Beaumotte-les-Pin, Avrigney-Virey, Tromarey (MAIRE, 1906). Ces quatre communes sont voisines ou limitrophes de Courcuire.

Seulement quatre données récentes pour la Haute-Saône, dont une à Beaumotte-lès-Pins. Une prospection dans les forêts de Courcuire permettrait très certainement de retrouver cette station.

- ***Ruta graveolens* L.** ; rue de jardin ; très commune : dans des endroits incultes ; semée autrefois et naturalisée.

La plante a pratiquement disparu un siècle plus tard : très rare à Champlitte, sur la colline des Bussières (MAIRE, 1894) ; l'auteur ajoute en 1899 que la spontanéité de la plante à Champlitte est possible, mais reste très douteuse (MAIRE, 1899).

Aucune donnée très récente pour toute la Franche-Comté dans la base de données TAXA.

Comme l'indique Galliotte, la rue fétide était largement cultivée pour ses propriétés médicinales.

- ***Samolus valerandi* L.** ; mouron d'eau ; auprès de Gray-la-Ville dans les prés.

La plante n'a jamais été observée par Maire et par les autres botanistes du XIX^e en Haute-Saône ; cela atteste donc d'une disparition très ancienne du mouron d'eau pour ce département. Les quelques stations signalées autour de Dole et dans le territoire de Belfort au XIX^e ont disparu également depuis.

Les transformations subies par les zones humides et la raréfaction des secteurs pionniers expliquent en partie la disparition de cette jolie primulacée.

- ***Sanicula europaea* L.** ; sanicle femelle, herbe de Saint Laurent ; très commune, beaucoup aux bois Perrin (juste au nord de la bergerie de Corneux) et dans les bois de Beaujeu.

Maire l'indique dans ce secteur dans les bois d'Arc-lès-Gray (MAIRE, 1894). Il précise, pour la région de Gray, sa présence disséminée, sur des terrains riches en minerai de fer à Arc-lès-Gray, Chargey-lès-Gray, Autrey-lès-Gray (MAIRE, 1901).

Aucune donnée récente pour le voisinage immédiat de Gray. Les stations du Bois Perrin et du Bois de Beaujeu, toutes deux sur la commune de Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrefeu-et-Quitteur sont à rechercher.

- ***Senecio paludosus* L.** ; jacobée d'eau ; beaucoup dans la rivière de la Morthe, surtout auprès du moulin de Corneux ; jusqu'à 7-8 pieds de hauteur.

La localité de Galliotte existe toujours à l'époque de Maire, notée « bords de la Morthe » (MAIRE, 1894). En 1901, Maire ajoute que cette plante est un des éléments les plus caractéristiques de la végétation de la Saône entre Essertenne-et-Cecey, Broye-les-Pesmes, en aval de Gray, jusqu'à Jussey, en amont.

La plante est toujours bien présente dans la vallée de la Saône, notamment à Gray. Elle est à rechercher dans la vallée de la Morthe.

- ***Serratula tinctoria* L.** ; sarrette ; dans les bois de Beaujeu et ailleurs.

Aucune indication par MAIRE (1894, 1900) et par les autres botanistes haut-saônois dans l'ensemble du département. L'observation peut être considérée comme douteuse ; des prospections dans le secteur indiqué par Galliotte permettraient peut-être d'éclaircir cette donnée. On peut également penser que des tentatives d'introduction de la plante ont été entreprises, en raison de ses propriétés tinctoriales.

- ***Silene nutans* L. ?** ; lychnis visqueux ; dans les bois de Beaujeu.

Pour l'arrondissement de Gray, Maire cite cette espèce, peu répandue, de Champlitte (roche Sainte-Agathe), Fouvent-Saint-Andoche, Montarlot-lès-Champlitte et Beaumotte-lès-Pin (MAIRE, 1898).

L'espèce n'est pas signalée actuellement du voisinage de Gray ; le silène penché est rare sur toute la partie ouest du département, avec quelques localités contemporaines dans les communes de Champlitte et Autoreille.

- ***Silybum marianum* (L.) Gaertn** ; chardon marie, chardon-notre-dame, chardon blanc ; assez rare : auprès de Saint-Adrien [commune de Gray], dans une terre forte, le long des chemins ; entre Montureux [Montureux-et-Prantigny] et Gray, le long et à côté de la route.

L'espèce est toujours présente 100 ans plus tard, subspontanée, dans les jardins et décombres à Gray (MAIRE, 1894).

Aujourd'hui le chardon-marie n'est connu que de la partie ouest du département, avec deux uniques localités (Larret et Membrey), pas très éloignées de celles signalées par Galliotte.

- ***Solidago canadensis* L. ?** ; verge d'or, verge dorée à feuilles étroites ;

en sortant du bois, près de l'étang des Maisons, paroisse d'igny.

Il semble bien que la description de Galliotte corresponde à une verge d'or nord-américaine.

Maire n'évoque pas la présence de ce taxon dans l'arrondissement de Gray (MAIRE, 1894) ; une seule donnée de la base TAXA concerne la partie ouest du département.

- ***Sorbus domestica* L.** ; sorbier, cormier ; dans les bois de Gray.

L'espèce n'était pas connue de Maire pour les environs immédiats de Gray, signalée, d'abord rare à Fouvent-Saint-Andoche (MAIRE, 1894), puis à Argillières (MAIRE, 1900).

Seulement cinq localités contemporaines sont signalées pour le cormier en Haute-Saône, la plus proche de la commune à Champlitte.

- ***Stachys germanica* L.** ; stachys, épi fleuri ; à Battrans, dans le chemin qui conduit à Saint-Adrien [commune de Gray].

L'épiaire germanique est toujours présente dans le secteur de Gray à l'époque de Maire : Gray-la-Ville, bord de la route menant à Gray, avant la carrière ; pour l'arrondissement de Gray, il ajoute Gy et Mont-le-François (commune de Framont) (MAIRE, 1894).

Aucune donnée contemporaine n'est signalée dans le secteur immédiat de Gray ; Framont est la commune la plus proche où cette épiaire est encore présente.

- ***Taxus baccata* L.** ; if ; beaucoup à Vellefrey, près de Bucey-lès-Gy.

Maire considérait l'if comme une espèce cultivée (MAIRE, 1894).

L'if est une espèce rare en Haute-Saône ; cinq stations contemporaines dans la base TAXA, aucune pour

la partie ouest du département. Le taxon est à rechercher dans le secteur signalé par Galliotte.

- ***Teucrium scordium* L.** ; scordium, chamarras, germandrée d'eau ; dans la prairie de Saint-Vallier [commune de Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur].

René Maire l'indique comme très rare de la plaine entre Gray et Corneux, dans les fossés inondés l'hiver (MAIRE, 1894). Il complète ensuite cette répartition pour la Haute-Saône en l'indiquant peu répandu, au nord de Vesoul et dans les fossés des prairies sur l'alluvion de la Saône à Velet, près de Gray (MAIRE, 1903).

La plante est actuellement toujours présente dans la vallée de la Saône, mais uniquement plus en amont.

- ***Thlaspi alliaceum* L.** ; thlaspi à odeur d'ail ; aussi commun que *Thlaspi arvense* et *Lepidium campestris* ; dans les environs de Gray.

Aucune donnée historique n'existe pour l'ensemble de la Franche-Comté ; la présence du thlaspi à odeur d'ail en Haute-Saône au XVIII^e siècle constitue donc une observation particulièrement intéressante. La disparition du taxon a été très rapide, puisque que Maire et les autres observateurs n'ont jamais indiqué la présence de cette espèce dans le département.

- ***Thysselinum palustre* (L.) Hoffm.** ; thysselinum palustre ; persil des marais ; le long de la Morthe auprès du château de Saint-Loup.

Maire ne cite pas ce taxon pour l'arrondissement de Gray.

La plante est aujourd'hui pratiquement uniquement cantonnée à l'est du département ; une seule station

pour la partie ouest à Autet, dans le val de Saône, à une douzaine de kilomètres de Saint-Loup.

- ***Trapa natans* L.** ; macre, châtaigne d'eau, escharbot (Gray) ; dans la plupart des étangs et bords de la Saône dans les environs de Gray.

En 1900, Maire l'indique comme assez répandue et abondante dans la Saône à Scey-sur-Saône, Mercey-sur-Saône, Pontailler-sur-Saône et près de Gray à Mantoche et Apremont. (MAIRE, 1900).

La plante est toujours présente dans la vallée de la Saône, notamment à Autet et Savoyeux, proches de Gray, mais elle n'est pas commune aujourd'hui.

- ***Typha angustifolia* L. (ou *Typha minima* Hoppe)** ; petite masse d'eau ; aux mêmes endroits que *Typha latifolia*, la masse d'eau ; la masse d'eau est très commune ; on en voit auprès de Montureux [-et-Prantigny] dans des lieux marécageux.

La description de la plante par Galliotte correspond certainement à *T. angustifolia*, mais un doute subsiste du fait que les indications concernant la taille de la plante concordent bien davantage à *T. minima*.

Maire et les autres botanistes haut-saônois du XIX^e siècle n'indiquent ni *Typha angustifolia* ni *T. minima* pour toute la région de l'ancien arrondissement de Gray.

Une seule donnée récente pour *T. angustifolia* en aval de Gray à Broye-les-Loups-et-Verfontaine en 2005.

Typha minima n'a jamais été notée en Franche-Comté

- ***Urtica urens* L.** ; ortie grèche, petite ortie ; très commune,

le long des maisons ; à Velesmes [-Échevanne].

La plante est considérée, dans l'arrondissement de Gray, comme commune au pied des murs (MAIRE, 1894).

Elle est devenue excessivement rare sur l'ensemble de la Franche-Comté. Une seule donnée contemporaine pour la Haute-Saône, dans la vallée de la Saône en amont de Gray (Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur).

- ***Vaccaria hispanica* (Mill.)**

Rauschert ; lychnis des blés à fleur rouge et à feuille de percefeuille ; beaucoup dans les champs des environs de Gray, à Saint-Adrien, en terres fortes ou sablonneuses.

La vaccaire d'Espagne est toujours présente, mais assez rare, dans l'arrondissement de Gray à la fin du XIX^e siècle, à Fouvent-Saint-Andoche, Margilley (commune de Champlitte), et plus près de Gray à Arc-lès-Gray, Chargey-lès-Gray et Mantoche (MAIRE, 1894). Maire pense que la plante est arrivée avec des lots de graines venant du Midi. RENAULD & LALOY (1873) l'avaient déjà signalée du secteur de Gray, assez rare, dans les moissons, principalement champs d'orge, de Fouvent-Saint-Andoche. Cette espèce, considérée aujourd'hui comme disparue de Franche-Comté, a donc régulièrement régressé depuis l'époque de Galliotte.

- ***Vaccinium myrtillus* L.** ; airelle, myrtille, raisin des bois ; en quantité, auprès de Luxeuil et dans les bois de Granges-le-Bourg [secteur Héricourt]. Exotique pour notre bailliage.

Galliotte prévoit des essais de naturalisation dans les bois montagneux et les terres maigres du bailliage de Gray.

« L'airelle, ou le myrtille, ou le raisin des bois est un petit arbrisseau exotique pour notre Bailliage, et qui se voit, en quantité, dans celui de Vesoul [encore bien présent au début du XX^e siècle], auprès de Luxeuil, et dans les Bois de Granges-le-Bourg ; nous en faisons mention dans la vue que s'il ne se trouve point de flora pour ce Bailliage, nous puissons y suppléer, en quelque chose; puissent nos soins être utiles! c'est là notre but et notre intention! » et « ... la quantité d'arbustes rares qu'on cultive dans le jardin du château de Beaujeu et qui s'y conservent en bon état, nous fait espérer que dans peu, nous aurons l'airelle dans notre Bailliage et qu'il pourroit bien s'y naturaliser ; quant à nous nous en ferons une tentative sur une vingtaine de pieds au printemps prochain, et s'ils réussissent nous en ferons porter dans des bois montagneux et dans des terres maigres ; si nos occupations nous l'eussent permis [sic], nous en aurions déjà actuellement dans notre bailliage, et nous nous ferions un honneur d'en faire mention dans notre flora. »

Galliotte semble bien connaître la répartition de la myrtille sur la partie ouest du département ; ces remarques sont particulièrement instructives sur la volonté de répandre dans la nature des plantes comestibles ou utilitaires dès la fin du XVIII^e siècle.

Maire, en 1894, ne connaissait pas non plus de localités pour le secteur de Gray, mais cite deux stations pour le secteur de Vesoul (Confracourt et Cubry-les-Soing) ; il ajoute, en 1903, Port-sur-Saône, Plainemont [secteur Luxeuil], Magny-les-Jussey, Scey-sur-Saône et, ce qui nous intrigue un peu, la forêt de Belle-Vaivre à Igny (MAIRE, 1903). Cette dernière station serait-elle le résultat de l'introduction un siècle plus tôt par

Galliotte de la myrtille dans cette forêt qu'il connaissait si bien ?

Il n'existe aucune donnée récente pour l'ouest du département. La station la plus occidentale est à Rupt-sur-Saône, dans le secteur historique situé à l'ouest de Vesoul.

- ***Verbascum blattaria* L.** ; blattaire, herbe aux mites ; très commune : auprès de la tuilerie de Corneux, en terre argileuse.

La plante était toujours bien présente dans les environs de Gray à l'époque de Maire ; elle le reste avec plusieurs localités actuelles : Gray, Ancier, Autrey-lès-Gray et Oyrrières.

La plante est revue en 2011 à Saint-Broing, commune de l'abbaye de Corneux.

- ***Verbascum densiflorum* Bert.** ; bouillon blanc femelle ; au Bouchot ou Mont du petit bois, entre Feurg et Nantilly, dans une terre marneuse et pierreuse, cultivée en vigne.

René Maire considère cette espèce comme très commune dans les lieux cultivés de l'arrondissement de Gray (MAIRE, 1894), surtout dans la région de Gray (MAIRE, 1903).

Quatre données contemporaines pour l'ancien arrondissement de Gray, dont Oyrrières, à 8 kilomètres au nord de la station du Bouchot de Galliotte.

- ***Vinca major* L.** ; grande pervenche, pucelage, vence ; dans les bois de Bellecombe [commune de Velesmes-Échevanne].

La plante était considérée, vers 1900, comme subspontanée çà et là par Maire notamment à Gray (MAIRE, 1903).

Il n'existe aucune mention contemporaine de la grande pervenche pour

la partie ouest du département de la Haute-Saône.

- ***Vitis labrusca* L.** ; lambrusque, vigne sauvage ; croît naturellement dans les bois de Gray et proche des haies.

La vigne isabelle était cultivée pour ses fruits à la fin du XIX^e siècle (MAIRE, 1894).

Curieusement une seule donnée contemporaine pour la Franche-Comté, à Broye-les-Loups-et-Verfontaine, soit à 15 kilomètres à l'ouest de Gray.

- ***Xanthium strumarium* L.** ; petite bardane, lampourde, petit glouteron ; très commune : contre la muraille des granges de la ferme à l'angle du clos de Corneux.

La lampourde était déjà très rare, considérée comme introduite et fugace, à l'époque de Maire (1894 ; 1901), signalée à Soing-Cubry-Charentenay dans l'arrondissement de Gray, et en dehors à Jussey et Cendrecourt.

L'espèce, en forte régression depuis l'époque de Galliotte, n'existe plus actuellement que dans le département du Jura, secteur dolois.

Les espèces cultivées et indigènes du temps de Galliotte : médecine populaire, alimentation, économie...

Le manuscrit de Galliotte renferme une mine d'informations particulièrement intéressantes et précises sur les plantes potagères, les plantes ornementales des jardins et des parcs, les arbres fruitiers, les différents cépages de vigne utilisés dans le secteur, les plantes tinctoriales... Il n'est pas possible ici d'analyser

en détail cette partie, mais évoquons simplement par exemple la formidable biodiversité fruitière de l'époque : 69 variétés de poirier, 14 d'abricotier, 18 d'oranger, 22 de cerisier, 33 de pêcher, 23 de pommier, 19 de prunier... étaient cultivées dans le secteur de Gray.

Nous donnons également ci-dessous quelques extraits choisis du manuscrit de Galliotte, illustrant l'intérêt historique des informations de ce *Flora Grayacensis* à propos notamment de l'utilisation médicinale, alimentaire ou économique de certaines plantes.

Introduction de la poire sylvanche

« ... La sylvanche est une excellente poire ; elle approche beaucoup, tant par la qualité que pour son port, de la merveille d'hiver n° 41 ; les premières greffes de sylvanche furent apportées, de Lorraine, dans le Bailliage de Gray, en 1758, par feu m. le Comte de Trestondanm [= Trestondan] ; elles furent greffées, cette année-là, à Lavoncour [t] et à Suaucourt, ou elles réussissent au grand contentement des amateurs... »

Description savoureuse et intérêt de la pomme de terre

Solanum tuberosum L. : « *Solanum tuberosum* esculentum. Pinax. 167. la pomme de terre ou battate [sic] de Virginie est une plante originaire du Chily [sic] qui pousse, en terre, vers son pied, trente ou quarante grosses racines tuberculeuses, qui ressemblent en quelque façon à un rognon de veau, dont les unes sont rouges, les autres jaunes ou blanchâtres ; ses tiges sont anguleuses, branchues et hautes de deux à trois pieds ; ses feuilles sont vertes, lanu-

gineuses, conjuguées [sic] et découpées ; ses fleurs paroissent en juillet et août, elles sont monopétales, en rosette, divisées en cinq parties, de couleur de gris de lin ; quand elles sont passées, le pistil devient un fruit qui est une grosse baie, charnue, à peu près de la grosseur d'une cerise ; elle devient jaune en mûrissant et renferme quantité de semences. La pomme de terre est légère, tempérante, nourrissante, tient le ventre libre ; elle est un excellent anti-scorbutique, d'une grande ressource, non seulement pour le bailliage de Gray, mais pour toute la province ; on en voit dans tous les villages ; on peut en faire du pain qui est excellent... »

Précocité et importance économique de la culture du blé de Turquie, le maïs, dans le bailliage de Gray

Zea mays L. : « Mays granis aureis Tournefort 51. le maïs ou le blé de Turquie... on sème ce blé de Turquie dans tous les environs de Gray... »

De tous les blés de Turquie, le plus estimé est le jaune [Galliotte décrit trois autres variétés à épis rouges, blancs et violets], le plus généralement employé, le meilleur pour l'usage économique : on sait qu'il est la ressource des pauvres du bailliage de Gray où il s'en fait peut-être une plus grande consommation que dans les autres bailliages de la province ; on le mêle, étant moulu, avec de la farine de blé pour en faire du pain ; on en fait de la bouillie, connue sous le nom de gaudé : on confit les jeunes grappes encore vertes, dans le vinaigre comme les cornichons ; on engraisse, avec la graine du blé de Turquie, la volaille, les pigeons, etc. Les bestiaux aiment beaucoup les

feuilles et la tige du blé de Turquie, soit en vert, soit en sec, les bœufs les mangent avec appétit et ruminent plus longtemps après les avoir mangé, et il n'est point de plante qui communique un goût plus agréable au lait des vaches qu'on en nourrit. Les feuilles qui enveloppent les épis peuvent très avantageusement suppléer [sic] à la paille ordinaire dans les lits, lorsqu'elles sont bien divisées, et peignées en fils forts... »

Tout est bon dans le coquelicot

Papaver rhoeas L. : « ... le pavot rouge ou coquelicot... les vigneron dans ce pays-ci comme à Gy et à Bucey[-lès-Gy], ramassent des pavots rouges entiers c'est adire les racine, tige, feuilles, fleurs et tête, et en nourrissent leurs cochons qui en sont friands, les vigneron de Corneux ne leur donnent pas autre chose. »

La « poudre à canon » du lycopode à massue

Lycopodium clavatum L. « ... le lycopode ou mousse rampante à massue est une espèce de mousse dont la racine est blanche et fibreuse... il s'élève d'entre ses branches ou rameaux certains pédicules longs, grêles, arrondis, représentant chacun vers sa sommité une double massue molle, jaune et qui étant mûre répand ses étamines quand on la touche, c'est une poussière semblable à de la fleur de soufre, et qui est très prompte [sic] à s'en flammer ; on l'appelle soufre végétal : On remarque sur le lycopode des fleurs mâles et des fleurs femelles... elles paraissent en juin et c'est dans le mois d'août et de septembre qu'on y peut recueillir cette espèce de poudre subtile jaune, inflammable

et qui détonne et fulmine comme la poudre à canon : la décoction de cette plante est très diurétique; mise en poudre et délayée dans du vin rouge elle arrête la diarrhée, la dysenterie, affermit les dents et guérit le scorbut : nous croyons, l'année dernière, cette plante exotique à notre bailliage; mais nous l'avons trouvée dans les bois de Beaujeu, à cent pas au plus de l'ancien hermitage de St Roch, où l'on voit à présent une quinzaine de baraques de coupeur. »

La macre, un succédané de la châtaigne, fruit de *Castanea sativa* Mill.

Trapa natans L. : « ... la macre ou la châtaigne d'eau... on fait une grande consommation, à Gray, de ce fruit cuit tantôt dans l'eau tantôt sous la cendre : on voit la macre dans la plupart des étangs et bords de la saone, dans les environs de Gray où elle est connue sous le nom d'écharbot. »

L'iris jaune, un poison végétal pour le bétail

Iris pseudoacorus L. : « ... l'iris jaune ou faux acorus... Cette plante est un poison pour les bestiaux ; nous vimes périr, l'année dernière, à l'étang de la Bergerie, près du bois de Beaujeu, quatre veaux de onze [jours ?] qui en avoient mangé ; et ce ne fut qu'avec beaucoup de remèdes qu'on vint à bout de guérir les sept autres qui étoient expirants, quand on y courut. »

Le cloître de Corneux envahi de pavot somnifère

Papaver somniferum L. : « ... le pavot noir ; quoique ce pavot soit

très commun dans le cloître de Corneux, même au milieu des pavés, et auprès de la terrasse, nous craignons de le mettre au nombre des indigènes, parce qu'il pourroit y avoir été semé autrefois, et qu'il s'y multiplie sans le secours de personne. »

Conclusion

Flora Grayacensis (1779-1780), manuscrit du XVIII^e siècle que l'on peut considérer comme inédit, représente la toute première flore pour le département de la Haute-Saône. Il faudra attendre pratiquement un siècle pour voir à nouveau une publication de cette importance pour ce département avec les travaux de Renauld et Laloy en 1873. Ce manuscrit représente également la deuxième flore franc-comtoise après *l'enumeratio methodica stirpium, in agro Montbelgardensi lectarum* des Berdot, manuscrit de 1758-1763 (CONTEJEAN, 1892).

L'importance de ce manuscrit méritait de rendre hommage à ce botaniste amateur éclairé. On peut lui attribuer les premières observations connues de plusieurs centaines d'espèces de plantes pour le département de la Haute-Saône, certaines étant également nouvelles pour la Franche-Comté. Ce manuscrit peut être également une source d'informations intéressantes pour les personnes qui étudient la biodiversité agricole de la fin du XVIII^e siècle.

☞ **Liste des contributeurs de la base TAXA :** André Max, Berthiaux Alain, Brugel Éric, Collaud Rémi, Dehondt François, Fernex Thierry, Ferrez Yorick, Hennequin Christophe,

Henriot Pascal, Duflo-Minet Catherine, Michaux Jean, Millet Pierre, Nauche Gaëlle, Piguët Albert, Pinston Hugues, Prost Jean-François, Schmitt Aimé, Simler Nicolas, Vagnet René, Vuilleminot Marc, Weidmann Jean-Christophe.

Bibliographie

- CBNFC, 2007. *Espèces invasives de Franche-Comté : Les asters américains*. Fiche de porter à connaissance, 2 p.
- CONTEJEAN CH., 1892. Revue de la flore de Montbéliard. *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, XXXI, p. 47-284.
- CRESTIN J.-F., 1788. *Recherches historiques sur la ville de Gray au comté de Bourgogne*. Besançon, xxvi, 495 p.
- FERREZ Y., PROST J.-F., ANDRÉ M., CARTERON M., MILLET P., PIGUËT A. & VADAM J.-C., 2001. *Atlas des plantes rares et protégées de Franche-Comté*. Besançon, Société d'Horticulture du Doubs et des amis du jardin botanique / Turriers, Naturalia Publications, 312 p.
- GIRARD C., 1997. *Recherches sur le domaine temporel de l'abbaye de Corneux au XVIII^e siècle*. Mémoire de maîtrise en histoire moderne, Université de Franche-Comté, Besançon, 165 p.
- GOOVAERTS L., 1899. *Écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré*. Bruxelles, 649 p.
- GROSSARD E., 1899. *L'abbaye Notre-Dame de Corneux*. Saint-Broing-et-Corneux, 203 f. dactylographiés.
- MAGNIN A., 1901. *Bull. Mensuel de la SHND*. Séance du 11 juillet 1901, n° 8-9.
- MAGNIN A., 1923. La botanique à Besançon de 1691 à 1920. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle du Doubs*, 33 : 32-105.
- MAIRE R., 1894. Flore grayloise ou catalogue des plantes de l'arrondissement de Gray. *Feuilles des jeunes naturalistes*, 25 : 102 p.

MAIRE R., 1895. Florule adventice de Gray. *Feuilles des jeunes naturalistes*, 25 : 155-157.

MAIRE R., 1896-1906. Contribution à la flore de la Haute-Saône, Plantes vasculaires, fasc. I : *Bulletin de la société d'étude des sciences naturelles de la Haute-Saône*, 1896, 1 : 184-197; fasc. II à VII : *Bulletin de la Société grayloise d'émulation*, 1898, I : 158-194; 1899, II : 311-323; 1900, III : 270-291; 1901, IV : 341-367; 1903, VI : 181-220; 1906, IX : 117-159.

PARISOT L.-C. & POURCHOT L., 1882. Notice sur la flore des environs de Belfort. *Mémoires de la Société Belfortaine d'Émulation*, Belfort, 111 p.

RENAULD F., FLAGEY C., VENDRELY X. & PAILLOT J., 1882. Supplément au Catalogue raisonné. Liste des plantes rares ou nouvelles pour ce département et les parties limitrophes du Doubs. *M. S. E. D.*, V, 7 : 162-200.

RENAULD F. & LALOY D., 1873. *Aperçu phytostatique sur le département de la Haute-Saône*. Paris, 398 p.

RENAULD F., 1883. *Catalogue raisonné des plantes vasculaires et des mousses qui croissent spontanément dans la Haute-Saône et parties limitrophes du Doubs*. Besançon, 437 p.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE LA HAUTE-SAÔNE, 1969-1974. *La Haute-Saône, Nouveau dictionnaire des communes*. Vesoul, Tome VI, p. 110.

VANDEN-BERGHEN C., MULLENDERS W., 1957. Étude sur les groupements végétaux des environs de Champlitte (Plateau de Langres). *Bull. de la société royale de botanique de Belgique*, 90 : 73-102.

Articles publiés dans les NAFJ concernant ce secteur géographique :

ANDRÉ M., 2003. Contributions à la connaissance de la flore du massif jurassien et du département de la Haute-Saône. *Les Nouvelles Archives de la Flore Jurassienne*, 1 : 109-114.

ANDRÉ M., 2004. Contributions à la connaissance de la flore du massif jurassien et du département de la Haute-Saône. *Les Nouvelles Archives de la Flore Jurassienne*, **2** : 127-130.

ANDRÉ M., 2005. Contributions à la connaissance de la flore de la Haute-Saône et plus particulièrement des hydrophytes. *Les Nouvelles Archives de la Flore Jurassienne*, **3** : 127-141.

ANDRÉ M., 2006. Contributions à la connaissance de la flore du massif jurassien et du département de la Haute-Saône. *Les Nouvelles Archives de la Flore Jurassienne*, **4** : 169-174.

ANDRÉ M., 2007. Contributions à la connaissance du département de la Haute-Saône et du massif jurassien.

Les Nouvelles Archives de la Flore Jurassienne, **5** : 179-183.

BRUGEL E., & DELAFOLLYE L., 2010. Que reste-t-il de nos messicoles ? Connaissance et conservation de la flore des champs cultivés dans la région de Champlitte (Haute-Saône). *Les Nouvelles Archives de la Flore Jurassienne*, **8** : 77-86.

FERREZ Y., 2003. Contributions à la connaissance de la flore de Haute-Saône – Matériaux pour un inventaire de la flore vasculaire de Haute-Saône. *Les Nouvelles Archives de la Flore Jurassienne*, **1** : 59-74.

WEIDMANN J.-C., 2004. Flore vasculaire de Haute-Saône. Bilan et perspectives : pour un catalogue à l'aube du XXI^e siècle. *Les Nouvelles Archives de la Flore Jurassienne*, **2** : 51-63.

Sources manuscrites consultées

Ms. 41, Fonds de l'Académie. Bibliothèque municipale de Besançon.

Fonds de l'abbaye de Corneux, série H : H 745 à H 849, surtout H 751 et H 824. Archives départementales de Haute-Saône.

Sources d'état civil

Registres paroissiaux de la paroisse de Granges-la-Ville, Naissances et Mariages : http://doubsgenealogie.fr/genealogie/sourcesRelevés/GRANGES_LA_VILLE_N.pdf

http://doubsgenealogie.fr/genealogie/sourcesRelevés/GRANGES_LA_VILLE_M.pdf

